

SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - Eau Potable

2021

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Version 4 – 01/09/2022



Table des matières

EDITORIAL	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS.....	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE.....	8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE.....	8
Extension du réseau.....	8
Renouvellement du réseau.....	8
LE CONTRAT	9
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	10
Les avenants du contrat.....	10
Les conventions du contrat.....	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	11
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	13
PLAN DE GESTION DE LA SECURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	16
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	17
ORGANISATION DE L'ASTREINTE	18
LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ASTREINTE.....	18
FONCTIONNEMENT DE L'ASTREINTE.....	18
LE PATRIMOINE DE SERVICE	19
VOTRE PATRIMOINE	20
LE RÉSEAU.....	20
Répartition par matériau	20
Répartition par diamètre	20
LES COMPTEURS.....	21
LE SERVICE AUX USAGERS	22
VOS BRANCHEMENTS	23
LES VOLUMES CONSOMMÉS.....	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS	23
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	24
DÉTAIL DES VOLUMES EXPORTÉS (VEG)	26
CAPACITÉ DE STOCKAGE	26
LE RENDEMENT DE RÉSEAU	26
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP).....	26
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)	26
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	27
LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	27
LES CONSOMMATIONS DE RÉACTIFS.....	27
LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	28
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021	29
SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2021	29
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	30
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUÉE	30



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	31
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	32
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	35
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	36
Mise en sécurité de nos réservoirs	36
L'Origine des fuites	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	36
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	37
LE CARE	39
LE CARE	40
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE	41
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	41
LE PATRIMOINE DE SERVICE	44
LE PATRIMOINE DE SERVICE	45
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes	45
Les installations de production	45
Les ouvrages de stockage	46
Installations de surpression	46
Le réseau.....	47
Linéaire par commune	48
Répartition par matériau, diamètre et âge	49
Les équipements de réseau	50
Inventaire.....	50
Les compteurs.....	51
LE SERVICE AUX USAGERS	53
LA GESTION CLIENTÈLE	54
LA FACTURE 120 M ³ 2022	57
LA FACTURE 120 M ³ 2021	59
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU	61
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE.....	73
LES VOLUMES D'EAU	74
DONNÉES POUR LE RPQS	80
LES INDICATEURS.....	83
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	87
CONSOMMATION DE RÉACTIFS	88
LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUEE	89
L'EAU BRUTE	90
L'EAU TRAITÉE	93
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	94
LE COT (CARBONE ORGANIQUE TOTAL) EST DE L'ORDRE DE 0.2 MG/L.....	97
L'EAU DISTRIBUÉE.....	98
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE.....	99
MÉTABOLITES DE PESTICIDES	100
NITRATES.....	100
MANGANÈSE.....	101
CVM.....	101
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	102



DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE	103
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	105
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	106
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	110
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	113
ANNEXES	127
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	128
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	128
Attestation Dommages aux Biens	128
Responsabilité civile	129
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)	130
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	133
Attestation Tous risques chantiers	134
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA	135
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	135
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data	136
LE GLOSSAIRE	139
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	145



EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégué constitue le socle de notre engagement.

L'année 2021 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Faustine GERARD

La Directrice ARMOR & VILAINE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le CPO : le 01/09/2022

Approuvé par la Direction Territoriale ARMOR & VILAINE : le 01/09/2022



1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS DE CETTE ANNÉE



8 ouvrage(s) de prélèvement



4 station(s) de production

1 035 237 m³ produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

34 987 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

105 966 m³ exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours



26 ouvrage(s) de stockage

5 200 m³ de stockage

964 259 m³ distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

5 station(s) de surpression

650,606 kml de réseau

9 349 branchements

dont **164** neuf(s)

100% des analyses bactériologiques conformes

98,5% des analyses physico-chimiques conformes



32 fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

15 fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)



88,19% de rendement de réseau

0,53 m³/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



827 518 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **2,97** € TTC / m³

Au 1^{er} janvier 2022 pour une facture de 120 m³



COMPARATIF DES CHIFFRES CLÉS

	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m ³)	1 044 744	1 035 237	-0,9%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m ³)	27 427	34 987	27,6%
Volume exporté sur la période de relève ramenée à 365 jours (m ³)	104 259	105 966	1,6%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m ³)	967 912	964 259	-0,4%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m ³)	821 273	827 518	0,8%
Rendement de réseau (%)	88,2%	88,19%	0%
Indice linéaire de perte (m ³ /km/jour)	0,53	0,53	0%
Linéaire de réseau (kml)	652,383	650,606	-0,27%
Nombre de branchement	9 179	9 349	1,1%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	98,5%	-1,5%
Nombre de fuite sur conduite réparée	32	32	0%
Nombre de fuite sur branchement réparée	23	15	-34,8%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m ³ (€ TTC / m ³)	2,95	2,97	2%



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Construction de la station de Reprise de Maxent :



- 23/08/2021 : phase de préparatoire
- 02/11/2021 : démarrage des travaux
- 30/05/2022 : mise en service et phase d'observation.



LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DANS L'ANNÉE

Extension du réseau

Commune	Entreprise de pose	Date de pose	Matériau	Diamètre	Linéaire total (ml)
LASSY	VEZIE	05/05/2021	Polyéthylène	125	127
LASSY	VEZIE	05/05/2021	Polyéthylène	63	72
SAINT THURIAL	SAUR	21/09/2021	Polyéthylène	63	10
				Total	209

Renouvellement du réseau

Commune	Entreprise de pose	Date de pose	Matériau	Diamètre	Linéaire total (ml)
BAULON	CISE TP	29/01/2021	Polyéthylène	63	74
BAULON	CISE TP	01/02/2021	Polyéthylène	63	132
CAMPEL	CISE TP	19/05/2021	Polyéthylène	50	51
CAMPEL	CISE TP	02/10/2021	Polyéthylène	50	119
LASSY	CISE TP	29/07/2021	Polyéthylène	50	2
LASSY	CISE TP	29/07/2021	Polyéthylène	90	203
MONTERFIL	CISE TP	19/02/2021	Polyéthylène	50	301
MONTERFIL	CISE TP	19/02/2021	Polyéthylène	63	669



Commune	Entreprise de pose	Date de pose	Matériau	Diamètre	Linéaire total (ml)
MONTERFIL	CISE TP	19/02/2021	Pvc	160	1
PAIMPONT	CISE TP	24/03/2021	Polyéthylène	75	1 321
PLELAN LE GRAND	CISE TP	23/07/2021	Polyéthylène	50	23
SAINT THURIAL	CISE TP	28/05/2021	Polyéthylène	63	248
SAINT THURIAL	CISE TP	28/05/2021	Pvc	90	2
				Total	3 146



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2018, arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Les avenants du contrat

Type de document	Date	Description
Avenant n°1	23/11/2021	Intégration au contrat de la collectivité Eau du Bassin Rennais

Les conventions du contrat

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

Les conventions de vente d'eau

Convention	Collectivité destinataire	Date de signature	Date d'effet	Date d'échéance	Particularités
Convention de fourniture d'eau à la commune de LES BRUYERES par le Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT	SIAEP DES BRUYERES	18/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	Commune de LES BRUYERES Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT
	MONTFORT COMMUNAUTE	15/04/2019	01/01/2019	31/12/2028	
Convention de fourniture d'eau au SIAEP DE MONTAUBAN ST MEEN par le Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT	SIAEP MONTAUBAN ST MEEN	11/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	SIAEP DE MONTAUBAN ST MEEN
Convention de fourniture d'eau à la commune de LE VERGER par le Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT	Collectivité Eau du Bassin Rennais	25/01/2019	01/01/2018	31/12/2028	Commune de LE VERGER Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT
Convention de fourniture d'eau entre le Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT et le Syndicat Eau du Morbihan	Syndicat Eau du Morbihan	17/12/2020	09/09/2020	08/09/2025	5 ans renouvellement tacite 5x1an

Les conventions d'achat d'eau

Convention	Collectivité d'origine	Date de signature	Date d'effet	Date d'échéance	Signataire
Convention de fourniture d'eau par le SMPEP OUEST 35 au Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT	SMP OUEST 35	18/10/2018	01/01/2019	31/12/2028	Syndicat Mixte de la forêt de PAIMPONT SMPEP OUEST 35

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*SAUR, une organisation et
une méthode éprouvée*



À MARNE-LA-VALLÉE



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **11 Directions Régionales (DR)**, **1 Centre de Service Permanent (CSP)**, **23 Directions d'Exploitations (DEX)**, **23 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction d'exploitation** ET le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

➔ 4 enjeux : des solutions innovantes



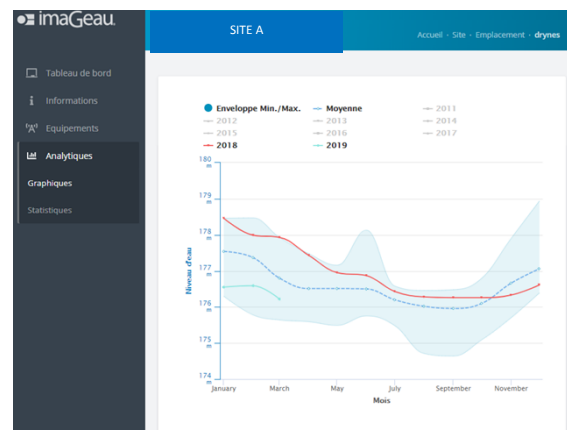
ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAÎTRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

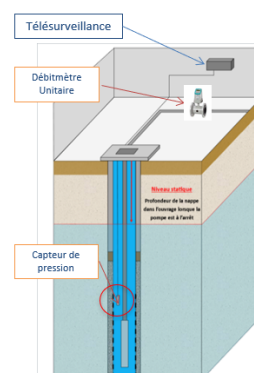
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

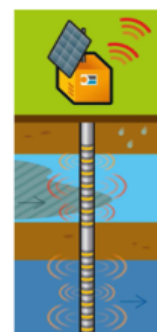
- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



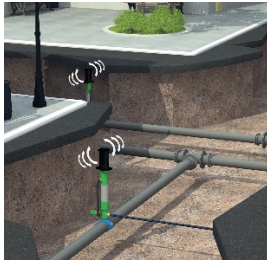
Aqua 3D



② AMÉLIORER LA PERFORMANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE EN DÉTECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

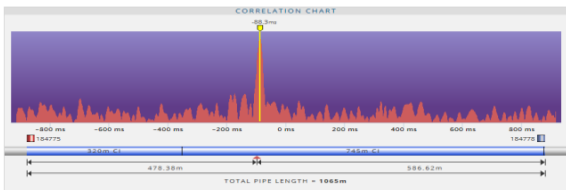
EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M© permet :

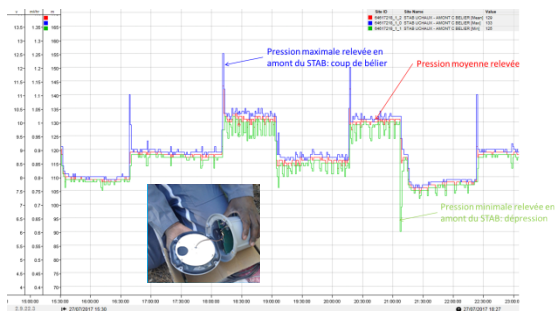
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRÉSERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHÉNOMÈNES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SÉCURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

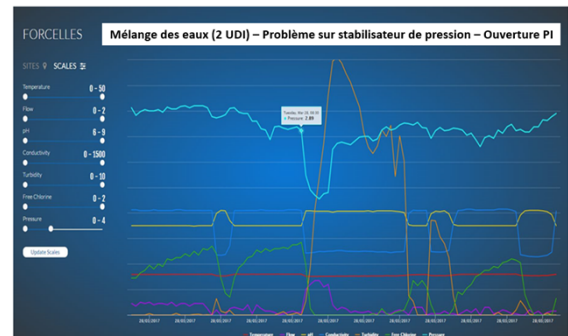
④ AMÉLIORER EN TEMPS RÉEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITÉ DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



⑤ GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : R&D

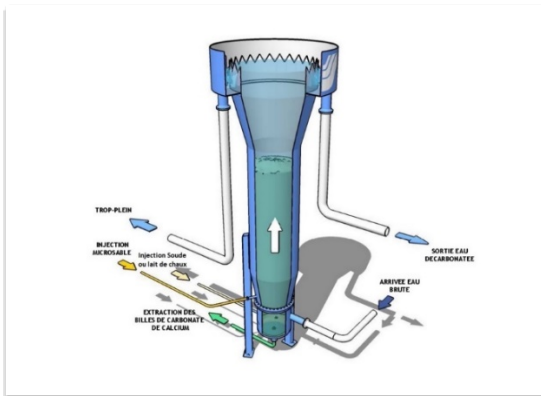
Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



Le CarboPlus© est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRÂCE À UNE TÉLÉRELÈVE RÉELLEMENT INTÉR-OPÉRABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE
DE L'EAU**



PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION : NOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

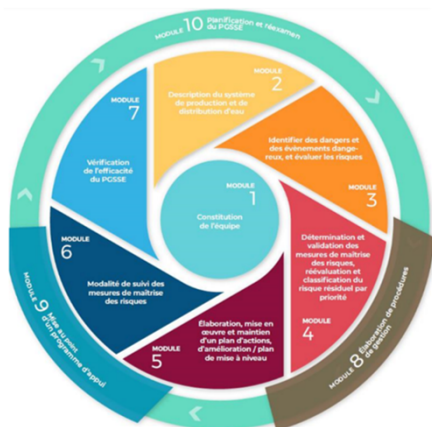
Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

Votre collectivité en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Visé à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



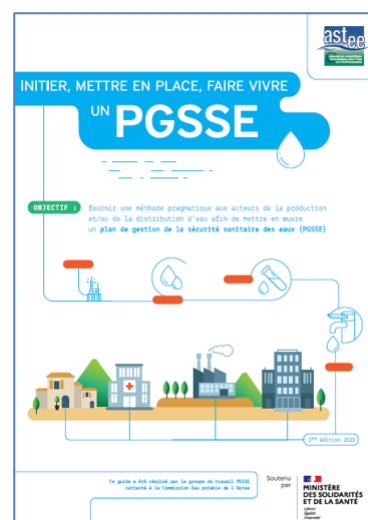
Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur cette thématique **sous le mandat de** la Direction Générale de la Santé., **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue**. Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques ($R_i = \text{Gravité} \times \text{Fréquence d'apparition}$)
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre les territoires afin de **mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.**

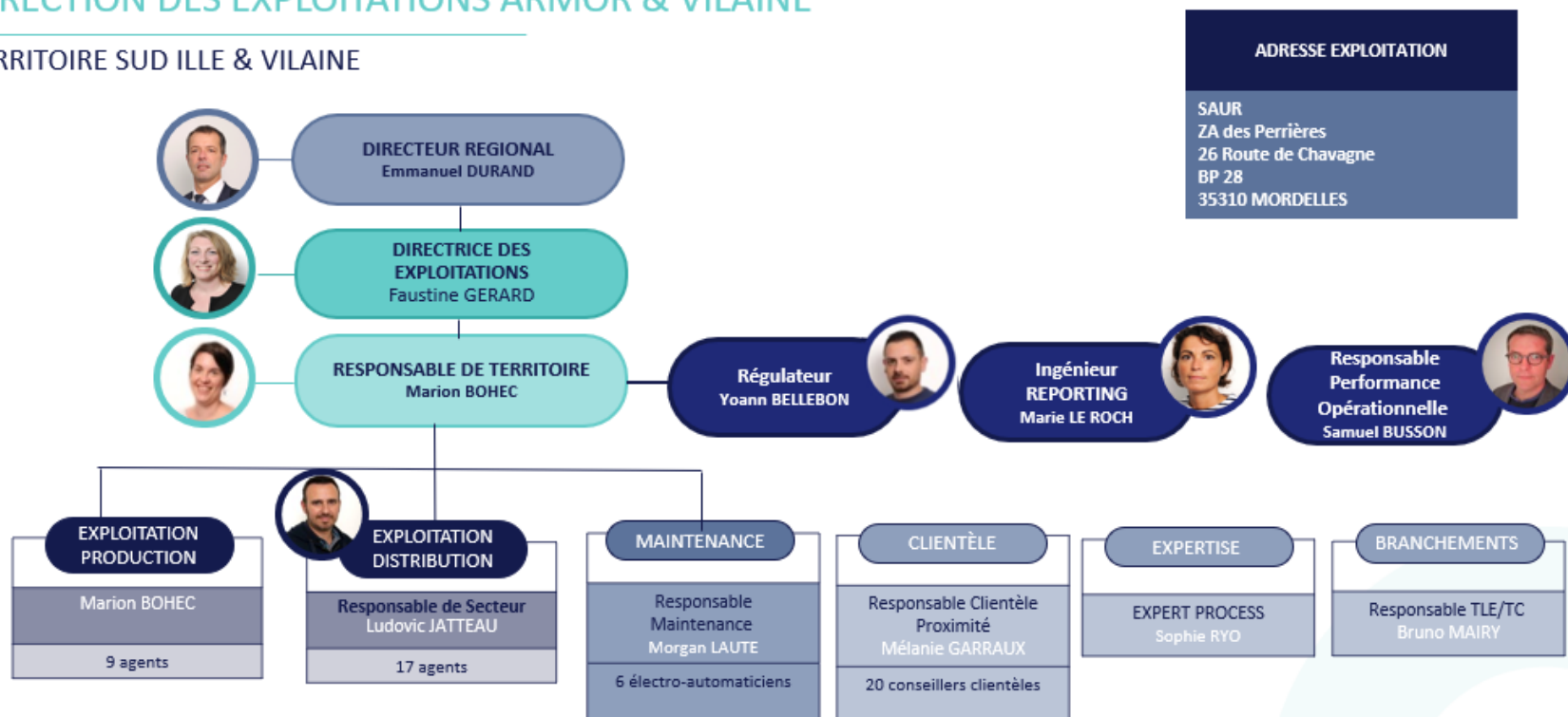




LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

DIRECTION DES EXPLOITATIONS ARMOR & VILAINE

TERRITOIRE SUD ILLE & VILAINE





ORGANISATION DE L'ASTREINTE

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ASTREINTE

Ce service est organisé autour de **3 niveaux d'astreinte**. Le collaborateur de niveau 2, informé en priorité, coordonne les équipes et donne les instructions aux collaborateurs en astreinte de niveau 3, puis il informe sa hiérarchie si nécessaire (niveau 1).

Le détail des missions de chaque niveau est décrit ci-dessous :

Niveau d'astreinte	Actions
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> > Engager l'établissement vis-à-vis des autorités (plans d'alerte, cellule de crise...), <ul style="list-style-type: none"> > Assurer l'astreinte des exploitations des Centres autant que de besoin.
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> > Répondre à l'ensemble des appels internes et externes sur le périmètre qui lui est affecté, <ul style="list-style-type: none"> > Gérer et orienter les demandes, > Organiser les interventions sur le terrain qu'il juge nécessaires avec les agents de niveau 3, > Faire le suivi des interventions sur les plans relations clientèle, technique et sécurité, > Etablir les fiches correspondantes qu'il remettra à son responsable dès la fin de l'astreinte, > Référer de l'existence de tout problème majeur au collaborateur de niveau 1 (pollutions, inondations, autorités publiques...).
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> > Répondre aux demandes du collaborateur de niv. 2 ou 1. <ul style="list-style-type: none"> > Intervenir sur le terrain dès réception de l'appel. > Tenir informé le collaborateur de niveau 2 du déroulement de l'intervention. > Etablir les fiches de travaux correspondantes qu'il remettra à son responsable dès la fin de l'astreinte.

FONCTIONNEMENT DE L'ASTREINTE

Une astreinte de service sera assurée 24h/24 et 365 jours par an afin de garantir une *intervention sous 45 minutes* en cas d'incident en dehors des heures de présence normale du personnel.

Nous adaptons l'organisation de l'astreinte à chaque contexte local.

Votre collectivité peut joindre notre astreinte via le n° dédié (02 78 51 80 09) afin d'être mis automatiquement en relation avec notre responsable de permanence.

En dehors des périodes d'ouverture des bureaux, notre permanence du service pour l'agence dispose de collaborateurs de compétences complémentaires sur la *Direction territoriale Ille et Vilaine* :

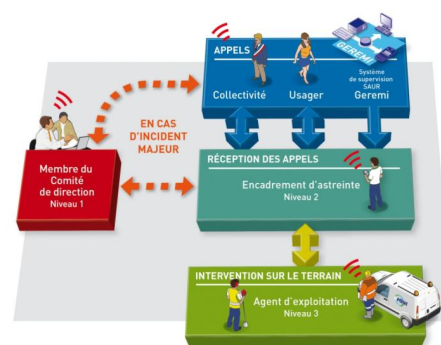
- 1 collaborateur niveau Orienteur,
- 7 agents de niveau Intervention,
- 1 camion hydrocureur 365 jours par an, 24h/24 sous la responsabilité du cadre de permanence,
- 1 électromécanicien de niveau intervention.

Ce collaborateur (niveau orienteur), porte d'entrée du dispositif, coordonne les équipes et donne les instructions aux collaborateurs en astreinte de niveau 3, et sollicite un cadre de direction (Niveau Gestion de crise) en cas de crise (coordination avec les collectivités, les services de l'état, la protection civile, la préfecture, gestion des médias etc...).

En cas de problèmes majeurs, c'est un total de 32 agents et techniciens qui sont susceptibles d'être mobilisés dans des délais très courts, l'agence dispose de collaborateurs de compétences complémentaires sur la *Direction Territoriale Ille et Vilaine* :

- 1 cadre de crise – le Directeur Territorial Ille et Vilaine ou toute autre personne désignée par ce dernier,
- 1 cadre CPO (Centre de Pilotage Opérationnel),
- 2 collaborateurs niveau Orienteurs,
- 25 agents de niveau intervention,
- 3 camions hydrocureurs 365 jours par an, 24h/24 sous la responsabilité d'un cadre de permanence,
- 3 électromécaniciens de niveau intervention,
- 1 technicien en automatisme.

Cette organisation intègre systématiquement un dispositif "pollution", qui définit une procédure de répartition des actions et d'identification des tâches en cas de crise majeure.





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	8
Station(s) de production	4
Station(s) de surpression	5
Ouvrage(s) de stockage	26
Volume de stockage (m ³)	5 200
Linéaire de conduites (kml)	650,606

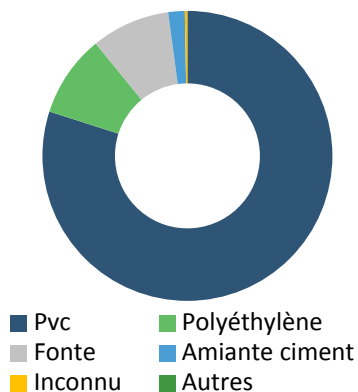


LE RÉSEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

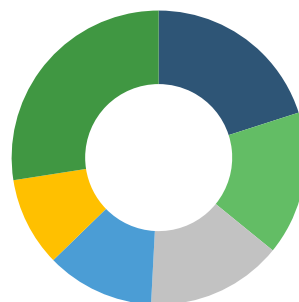
Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	79,95
Polyéthylène	9,15
Fonte	8,77
Amiante ciment	1,84
Inconnu	0,28
Autres	0,01

Répartition par diamètre



■ 63 ■ 50 ■ 90 ■ 75 ■ 110 ■ Autres

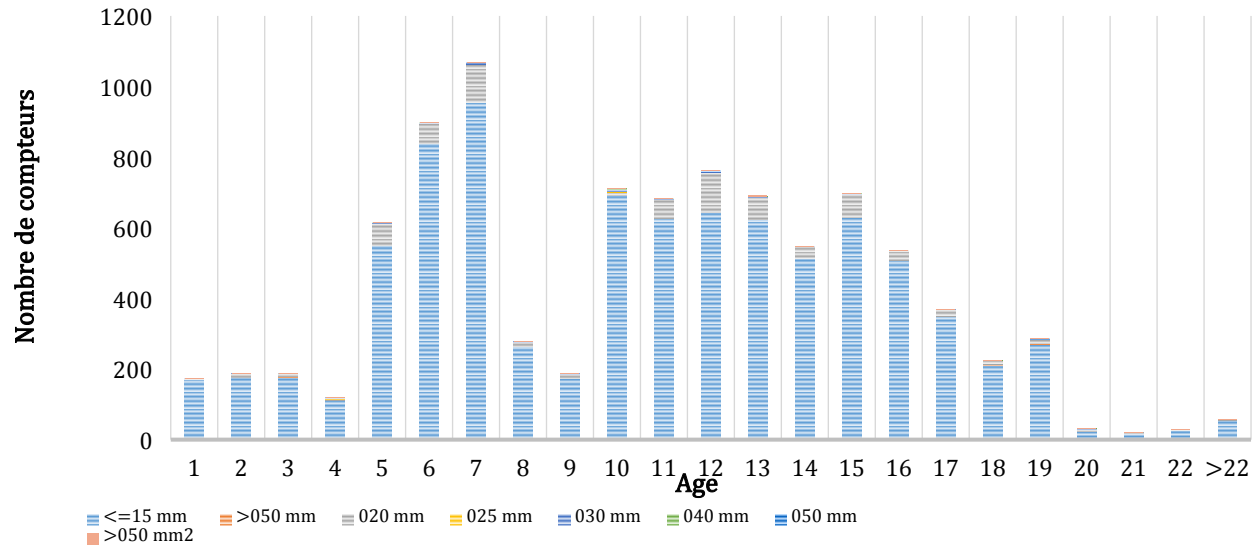
Diamètre	Valeur (%)
63	20,05
50	15,82
90	14,96
75	11,89
110	9,82
Autres	27,46



LES COMPTEURS

- 🕒 Il y a au total 9 361 compteurs. 99 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2021.
- 🕒 Objectif : compteur de moins de 22 ans jusqu'au dn40, 15ans pour les diamètres supérieurs.

Répartition par âge et par diamètre





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2020	2021
Nombre de branchements	9 179	9 349

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMÉS

Volume consommé : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (368j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

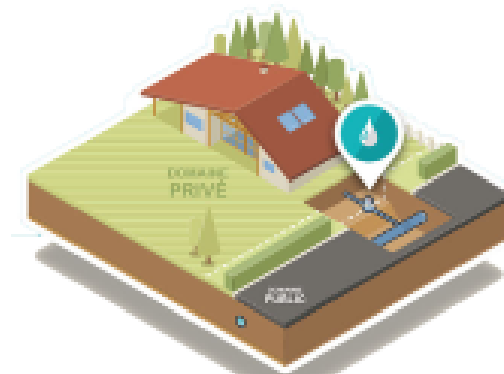
→ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION → Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

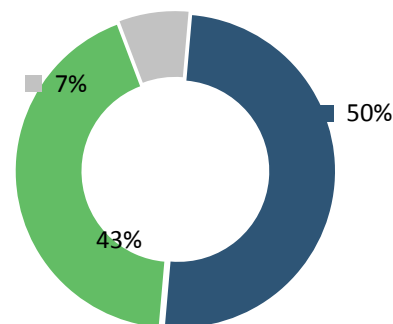
Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

	2020	2021
Volume consommé hors VEG (m ³)	821 273	827 518



LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2020	2021
Facturation encaissement	9	7
Produit	8	6
Qualite de service	1	1



■ Facturation encaissement ■ Produit
■ Qualite de service



6.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

Arrivée eau brute SESP en amont du compteur forage Pas du houx : 0 m³

Arrivée eau traitée SESP au Manoir du Tertre : 126 197 m³

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

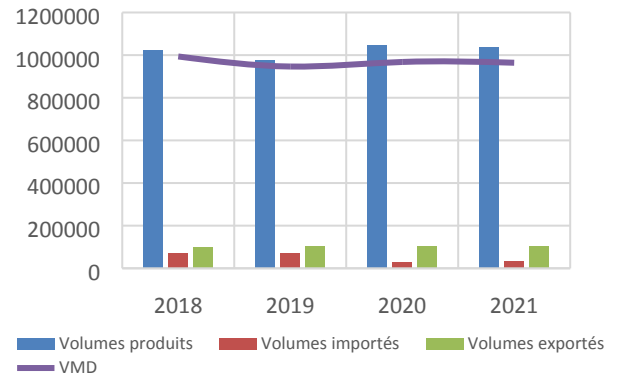
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 368j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

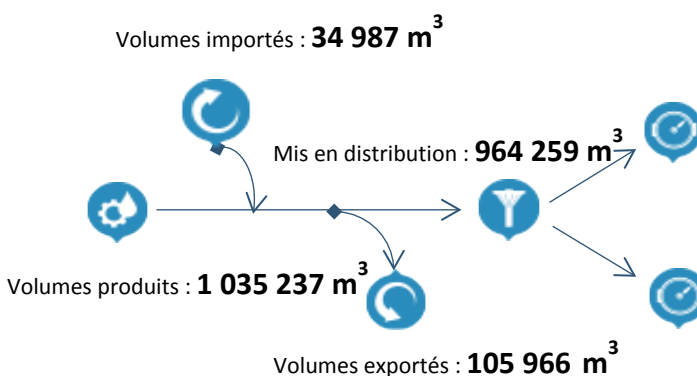
Synthèse des volumes (m ³) transitant dans le réseau	2020	2021
Volumes produits	1 044 744	1 035 237
Volumes importés	27 427	34 987
Volumes exportés	104 259	105 966
Volumes mis en distribution	967 912	964 259
Volumes consommés	821 273	827 518

Volumes en m³



DÉTAIL DES VOLUMES EXPORTÉS (VEG)

Synthèse des volumes vendus en gros (m ³)	2020	2021
EXPORT PEN ER LANN – SIAEP DES BRUYERES	24 061	27 940
EXPORT VERS BROCELIANDE	12	282
EXPORT VERS SIAEP MONTAUBAN – ST MEEN	1 192	1 296
EXPORT VERS MONTFORT COMMUNAUTE	22 523	24 866
EXPORT VERS COSSINADE - CEBR	3	0
LA MARTRAI EXPORT TALENSAC-CEBR	3 874	50
VE LES ROCHELLES VERS COSSINADE - CEBR	12 941	13 214
VE LES ROCHELLES VERS LE VERGER - CEBR	39 649	39 162
TOTAL	104 255	106 810



Volumes consommés autorisés : **837 821**

Volumes de pertes : **126 438 m³**

- Volumes de service du réseau : **9 654 m³**
- Volumes consommés comptabilisés : **827 518 m³**
- Volumes consommés sans comptage : **649 m³**

CAPACITÉ DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution





Capacité de stockage (en m ³)*	5 200
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	2 642
Capacité d'autonomie (en j)	2

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RÉSEAU

Le **rendement** d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2020	2021
Rendement primaire (%)	84,8%	85,8%
Rendement IDM (%)	88,2%	88,19%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

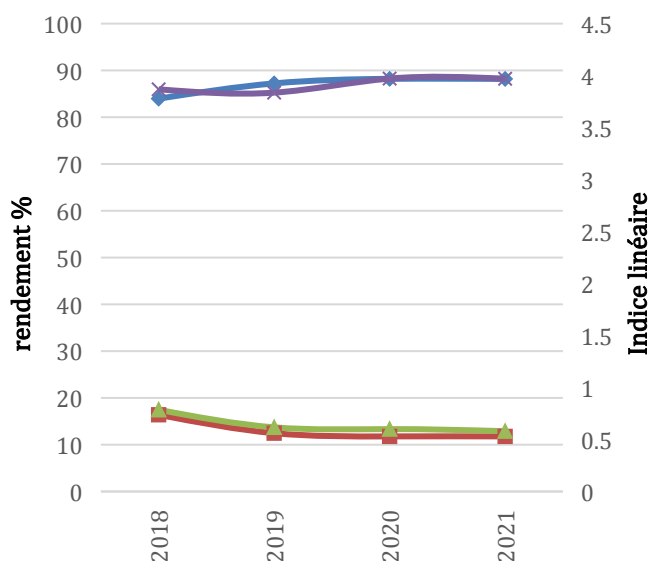
L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2020	2021
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	0,53	0,53

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



◆ Rendement ■ ILP ▲ ILVNC ✕ ILC

27

L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUME NON COMPTÉ (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2020	2021
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	0,6	0,58

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.



L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2020	2021
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	3,97	3,97

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2020	2021
Consommation en KWh	648 620	597 912

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives



LES CONSOMMATIONS DE RÉACTIFS

Produit	2020	2021
Carbonate calcium	55 205	39 520
Eau de Javel	8 770	7 626
Neutralite	0	-
Permanganate de potassium	225	250
Soude	8 678	13 083
Sulfate d'alumine	21 200	27 428





**LA QUALITÉ DE L'EAU
DISTRIBUÉE**

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2021

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

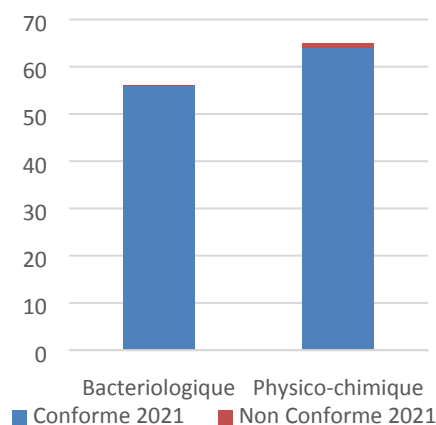
Nature de l'analyse	2020	2021
Bactériologique	7	8
Physico-chimique	17	16
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	17	16

SYNTHÈSE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUÉES ET TRAITÉES EN 2021

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	98,5%

Nombre total de non conformités	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris



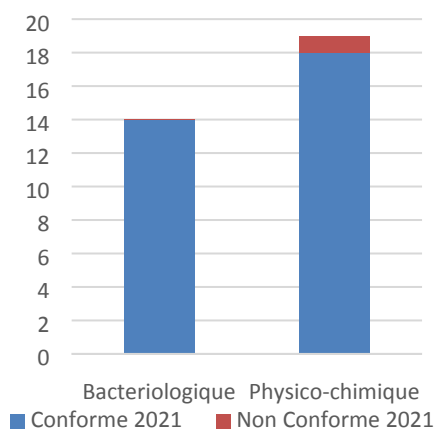
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	94%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

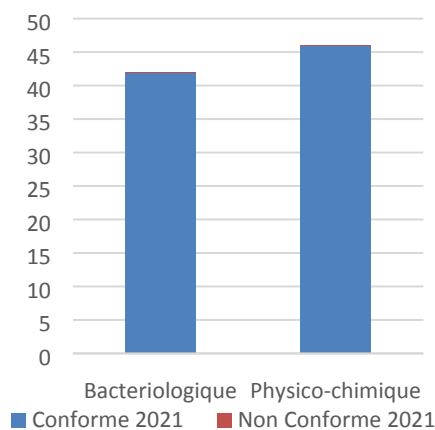
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2020	2021
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2020	2021
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée



8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2021

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m ³)
100%	98,5%	933 484
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m ³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
88,19%	1 070 225	84.69	963 609
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
1,10	35,783	650,606	110
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
0,53	0,65	4,48	650,606
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
2.97 €/m3	2.95 €/m3	26 968	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0	0
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2021 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
1,34	-	2 682 286	0	9 239
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m ³)
1891,84	1891,84	962 516
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2020	2021
Nettoyage des réservoirs	15	21
Nombre de campagnes de recherche de fuites	20	18
Linéaire inspecté (ml)	106 801	59 849
Nombre de fuites trouvées	1 327	16
Réparation fuites/casses sur conduite	32	32
Réparation fuites/casses sur branchement	23	15
Interventions d'entretien	16	25

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

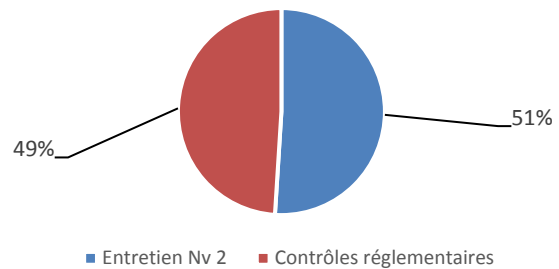
Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseau

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2020	2021
Entretien niveau 2	43	40
Contrôles réglementaires	31	39



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne

Type	2020	2021
Curatif	38	40
Préventif	5	1

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



10.

LES PROPOSITIONS
D'AMÉLIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LASSY

SAUR préconise la mise en place d'un clapet sur la canalisation AEP en sortie de station afin de soulager la pression sur les clapets dans le puits. (Création d'un regard extérieur nécessaire)

STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU MANOIR DU TERTRE

SAUR propose que la bache de 400m³ fasse l'objet de travaux de remise en état. En effet, c'est la plus vieille bache du SM et le génie civil est dégradé à l'intérieur de la cuve. Il serait opportun de renouveler les vannes.

STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE L'ETANG BLEU

SAUR préconise la réhabilitation du local chlore (simple coque avec rétention en ciment).

RESERVOIR DE HAUTE FORET - PAIMPONT

Des problèmes d'étanchéité de la cuve se posent. SAUR préconise des travaux de génie civil. SAUR propose également la mise en place d'un comptage sur la sortie du réservoir. En effet, un autre compteur est positionné à environ 1500ml plus loin mais aucun comptage entre les deux zones.

RESERVOIR DE VILLE DANET

Il conviendrait de revoir le génie civil (fuite repérée dans la bache).



11.

LE CARE
*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*



SAUR

18/05/2022

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2021**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

 Région **OUEST**
 Centre **BRETAGNE**
 Département **ILLE-ET-VILAINE**
 Collectivité **SD FORET DE PAIMPONT-EAU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2020	Année 2021	Ecart en KEur
PRODUITS		2 630,4	2 575,8	-54,6
Exploitation du service		792,7	755,1	
Collectivités et autres organismes publics		1 685,5	1 644,0	
Travaux attribués à titre exclusif		95,7	115,2	
Produits accessoires		56,5	61,5	
CHARGES		2 578,1	2 550,4	-27,7
Personnel		261,3	269,7	
Energie électrique		66,6	58,8	
Achats d'eau		10,2	15,7	
Produits de traitement		21,1	20,3	
Analyses		31,5	32,1	
Sous-traitance, matières et fournitures		101,1	112,3	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		10,7	9,7	
Autres dépenses d'exploitation		132,8	129,4	
- Télécommunications, poste et télégestion		6,9	5,0	
- Engins et véhicules		30,6	27,6	
- Informatique		66,0	61,4	
- Assurances		8,3	4,8	
- Locaux		13,2	11,0	
- Divers		7,8	19,6	
Contribution des services centraux et recherche		122,5	114,7	
Collectivités et autres organismes publics		1 685,5	1 644,0	
- Part collectivité		1 432,1	1 404,7	
- Autres organismes publics		253,4	239,3	
Charges relatives aux renouvellements		107,4	113,2	
- Pour garantie de continuité du service		12,2	13,3	
- Programme contractuel		53,7	55,0	
- Fonds contractuel		41,5	44,9	
Charges relatives investissements du domaine privé		11,7	27,0	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		15,6	3,4	
RESULTAT AVANT IMPOT		52,3	25,5	-26,8
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		16,7	7,1	
RESULTAT		35,6	18,3	-17,3

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-021001 -350500 -01 2021120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 18/05/2022



MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation,

aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *Des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.



3) **Commentaire des rubriques de charges**

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le processus de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- Le matériel de sécurité ;
- Les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégué ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégué.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.



11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le

délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- Les provisions pour créances douteuses
- Les frais d'actes et de contentieux.

4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Année de mise en service	Débit autorisé en m ³ /h	Date du rapport hydrologique	Date avis du CDC ou CSHPF	Date arrêté préfectoral	N° BRGM	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
PUITS DE LA CHAPINAIS	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1962	8	09-01-2006	04-03-2008	24-07-2008	-	STATION D'EAU POTABLE LA CHAPINAIS CNE LASSY	LASSY
FORAGE DE LA BOISSIÈRE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	2009	-	-	-	-	-	STATION D'EAU POTABLE LA BOISSIÈRE CNE MONTERFIL	MONTERFIL
PUITS DE LA BOISSIÈRE	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1962	20	01-02-1991	11-06-1996	09-07-1996	-	STATION D'EAU POTABLE LA BOISSIÈRE CNE MONTERFIL	MONTERFIL
FORAGE DES CREUX CANNÉES	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1984	30	13-02-1984	03-07-1984	05-09-1985	-	FORAGE CREUX CANNÉ CNE PAIMPONT	PAIMPONT
FORAGE DES RUISSEAUX	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1991	35	16-01-2001	17-12-2002	24-12-2002	-	FORAGE LES RUISSEAUX CNE PAIMPONT	PAIMPONT
FORAGE DU PAS DU HOUX	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1991	50	15-06-1999	02-05-2000	18-05-2000	-	FORAGE PAS DU HOUX CNE PAIMPONT	PAIMPONT
FORAGE DE LA VILLE DANET	MODÈLE FORAGE - PUIITS	1981	30	13-02-1984	03-07-1984	05-09-1985	-	FORAGE VILLE DANET CNE PAIMPONT	PAIMPONT
ÉTANG BLEU	MODÈLE SOURCE	1966	50	12-08-2005	01-04-2007	03-05-2007	-	STATION D'EAU POTABLE ETANG BLEU CNE PAIMPONT	PAIMPONT

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	1966	130 m ³ /h	Superficielle stagnante	Oui	Non	PAIMPONT
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	1962	20 m ³ /h	Eau souterraine	Oui	Non	MONTERFIL
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	1962	8 m ³ /h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	LASSY
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	1984	70 m ³ /h	Souterraine en milieu non fissuré	Oui	Non	PAIMPONT



Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir de Baulon Cuve 1	75 m ³	140,62	136,88	110,88	Oui	BAULON
Réservoir de Baulon Cuve 2	75 m ³	140,62	136,88	110,88	Oui	BAULON
Reservoir de Campel	100 m ³	114	109	99	Oui	CAMPEL
Réservoir de Loutehel	100 m ³	93	89	90	Oui	LOUTEHEL
Réservoir de Monterfil Cuve 1	100 m ³	109	105	90,44	Oui	MONTERFIL
Réservoir de Monterfil Cuve 2	100 m ³	109	105	90,44	Oui	MONTERFIL
Réservoir de la surpression de Bel Air	120 m ³	94	89,5	90	Oui	MONTERFIL
Reservoir de Haute Foret Paimpont	200 m ³	241	236	237,3	Oui	PAIMPONT
Réservoir de la Ville Danet	400 m ³	199,1	194	195	Oui	PAIMPONT
Réservoir de St Malon sur Mel	200 m ³	156,5	152,5	153,5	Oui	PAIMPONT
Réservoir de Plesan Le Grand	300 m ³	165	160	141,17	Oui	PLELAN-LE-GRAND
Réservoir du Haut Fourneaux Cuve 1	250 m ³	165,5	159,9	150,9	Oui	SAINT-PERAN
Réservoir du Haut Fourneaux Cuve 2	250 m ³	165,5	159,9	150,9	Oui	SAINT-PERAN
Réservoir de St Thurial	100 m ³	118,5	115	117	Oui	SAINT-THURIAL
Réservoir de Trefendel	150 m ³	146	140,5	126,68	Oui	TREFFENDEL

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
BACHE EAU TRAITEE	50 m ³	Oui	MONTERFIL	Bâche de reprise
Bache de la surpression d'IFFENDIC	200 m ³	Oui	IFFENDIC	Bâche de surpression
Bâche de la surpression de Maxent	20 m ³	Oui	MAXENT	Bâche de surpression
Bâche eau Brute ITM	250 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
Bâche Manoir du tertre (grande)	800 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
Bâche Manoir du tertre (petite)	400 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
Bâche 1 eau traitée de l'étang bleu	400 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
Bâche 2 eau traitée de l'étang bleu	400 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
Bâche de contact	40 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
Bâche de lavage	80 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression
POMPAGE ALIMENTATION O ³	40 m ³	Oui	PAIMPONT	Bâche de surpression

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Surpression d'IFFENDIC	IFFENDIC	1986	20 m ³ /h	Oui	Non	Surpression
Surpression de MAXENT	MAXENT	1990	25 m ³ /h	Oui	Non	Surpression
Surpression de Bel Air Cne Monterfil	MONTERFIL	1976	8 m ³ /h	Oui	Non	Surpression
Surpression de la DOUCETTE	PAIMPONT	1986	5 m ³ /h	Non	Non	Surpression



Suppression Poste de Garde	PAIMPONT	1970	5 m3/h	Non	Non	Suppression
----------------------------	----------	------	--------	-----	-----	-------------

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Diamètre	Matériau	Linéaire Total (ml)
0	Inconnu	136
110	Polyéthylène	26
110	Pvc	12
125	Polyéthylène	88
140	Polyéthylène	9
140	Pvc	6
0	Aluminium	8
0	Inconnu	1051
0	Pvc	931
100	Amiante ciment	1782
100	Fonte	6910
100	Inconnu	11
110	Inconnu	33
110	Polyéthylène	744
110	Pvc	62951
125	Fonte	674
125	Polyéthylène	6449
125	Pvc	530
125	Amiante ciment	1 140
140	Polyéthylène	2669
140	Pvc	37021
150	Amiante ciment	5634
150	Fonte	2356
150	Inconnu	57
160	Polyéthylène	3073
160	Pvc	28051
175	Fonte	832
180	Polyéthylène	3249
200	Acier	52
200	Fonte	26763
200	Pvc	7237
225	Polyéthylène	3628
25	Pvc	15
250	Fonte	3142
300	Fonte	439
32	Polyéthylène	34
32	Pvc	136
40	Polyéthylène	58
40	Pvc	4145
50	Inconnu	652
50	Polyéthylène	14336



50	Pvc	87853
60	Amiante ciment	55
60	Fonte	6861
60	Polyéthylène	3
63	Inconnu	2
63	Polyéthylène	10289
63	Pvc	120026
65	Pvc	73
75	Polyéthylène	6041
75	Pvc	71243
80	Amiante ciment	4461
80	Fonte	7614
80	Pvc	38
90	Polyéthylène	6805
90	Pvc	90386
160	Pvc	7523
100	Fonte	27
140	Pvc	5
140	Polyéthylène	237
150	Amiante ciment	4
150	Fonte	45
160	Pvc	1312
175	Fonte	1336
180	Polyéthylène	1123
TOTAL		650606

Linéaire par commune

Commune	Linéaire Total (ml)
BAULON	49208
BREAL SOUS MONTFORT	1158
CAMPEL	171
GOVEN	3959
IFFENDIC	72925
LASSY	25316
LOUTEHEL	14668
MAURE DE BRETAGNE	31132
MAXENT	65892
MONTERFIL	39546
MUEL	331
PAIMPONT	103212
PLELAN LE GRAND	110208
SAINT MALON SUR MEL	35386
SAINT PERAN	11372
SAINT THURIAL	45591
TALENSAC	517
TREFFENDEL	40015

Répartition par matériau, diamètre et âge

MATERIAU	Diamètre	Inconnu.	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2021	Linéaire Total (ml)
Acier	200							52				52
Aluminium	0			8								8



MATERIAU	Diamètre	Inconnu.	<1930	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1999	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2021	Linéaire Total (ml)
Amiante ciment	100	101			1678			3				1782
Amiante ciment	150				5629				9			5638
Amiante ciment	60			1	54							55
Amiante ciment	80	86			4375							4461
Amiante ciment	125					1 140						1 140
Fonte	100				6829				23	85		6937
Fonte	125				674							674
Fonte	150				744			341	1316			2400
Fonte	175				2168							2168
Fonte	200	182			261		4909	12518	7723	1171		26763
Fonte	250						3142					3142
Fonte	300							439				439
Fonte	60				6440	405			11	4		6860
Fonte	80	409			7206							7614
Inconnu	0	1186										1186
Inconnu	100									11		11
Inconnu	110									33		33
Inconnu	150	57										57
Inconnu	50	93				558						652
Inconnu	63									3		3
Polyéthylène	110									49	722	770
Polyéthylène	125								236	4923	1377	6537
Polyéthylène	140									2889	27	2915
Polyéthylène	160									333	2740	3073
Polyéthylène	180									4290	82	4372
Polyéthylène	225									3628		3628
Polyéthylène	32								21	13	1	34
Polyéthylène	40										58	58
Polyéthylène	50	117							4012	5381	4827	14337
Polyéthylène	60									3		3
Polyéthylène	63	272							13	5906	4097	10289
Polyéthylène	75									1908	4133	6041
Polyéthylène	90							545		2695	3564	6804
Pvc	0	708			38	185						931
Pvc	110	1388			178	35826	10125	5302	3896	6212	5	62964
Pvc	125					282	248					530
Pvc	140	698				11066	6885	7075	5643	5665		37032
Pvc	160	3242			223	2635	8310	11032	3412	8022	9	36885
Pvc	200							21		7216		7237
Pvc	25								15			15
Pvc	32	64			42		22		8			136
Pvc	40	1063			1472	1508			56	46		4145
Pvc	50	6617			23135	44156	12340	362	671	572		87853
Pvc	63	7081			9947	70910	10488	4080	11785	5733	2	120026
Pvc	65				73							73
Pvc	75	1884			1456	49925	15697	1085	291	906		71243
Pvc	80							38				38
Pvc	90	3638			4141	49599	18180	6468	7078	1281	2	90386



Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Boite à boues	3
Borne de puisage monétique	2
Borne fontaine	1
Bouche de lavage	1
Clapet	3
Compteur	59
Defense incendie	35
Plaque d'extrémité	12
Puisard	10
Régulateur / Réducteur	23
Vanne / Robinet	3710
Vanne de branchement	5
Ventouse	392
Vidange / Purge	1531

Inventaire

Le détail équipement par équipement, peut être fourni, sur demande, par le délégataire, en version papier ou informatique.



Les compteurs

Diamètre Age	<=15 mm	>00 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	Total
1	169		3		1			173
2	177		9	1	1			188
3	176	2	10					188
4	110		5	1	2			118
5	551		60	1	2	1		615
6	838	1	57		2	1		899
7	955		108		4	1		1068
8	264		11		2		1	278
9	172	1	11	1	2			187
10	691		10	1	6	2		710
11	626	1	52		4	1		684
12	643	1	114		1	1		760
13	623		64		1	1	3	692
14	512		35		1			548
15	629	1	64		3	1		698
16	506		31					537
17	349		19		1			369
18	209	4	11			1		225
19	270	1	13	1				285
20	22		7		2	1	1	33
21	16		3					19
22	26		2		1			29
>22	53		3	1		1		58
Total général	8587	12	702	7	36	12	5	9361

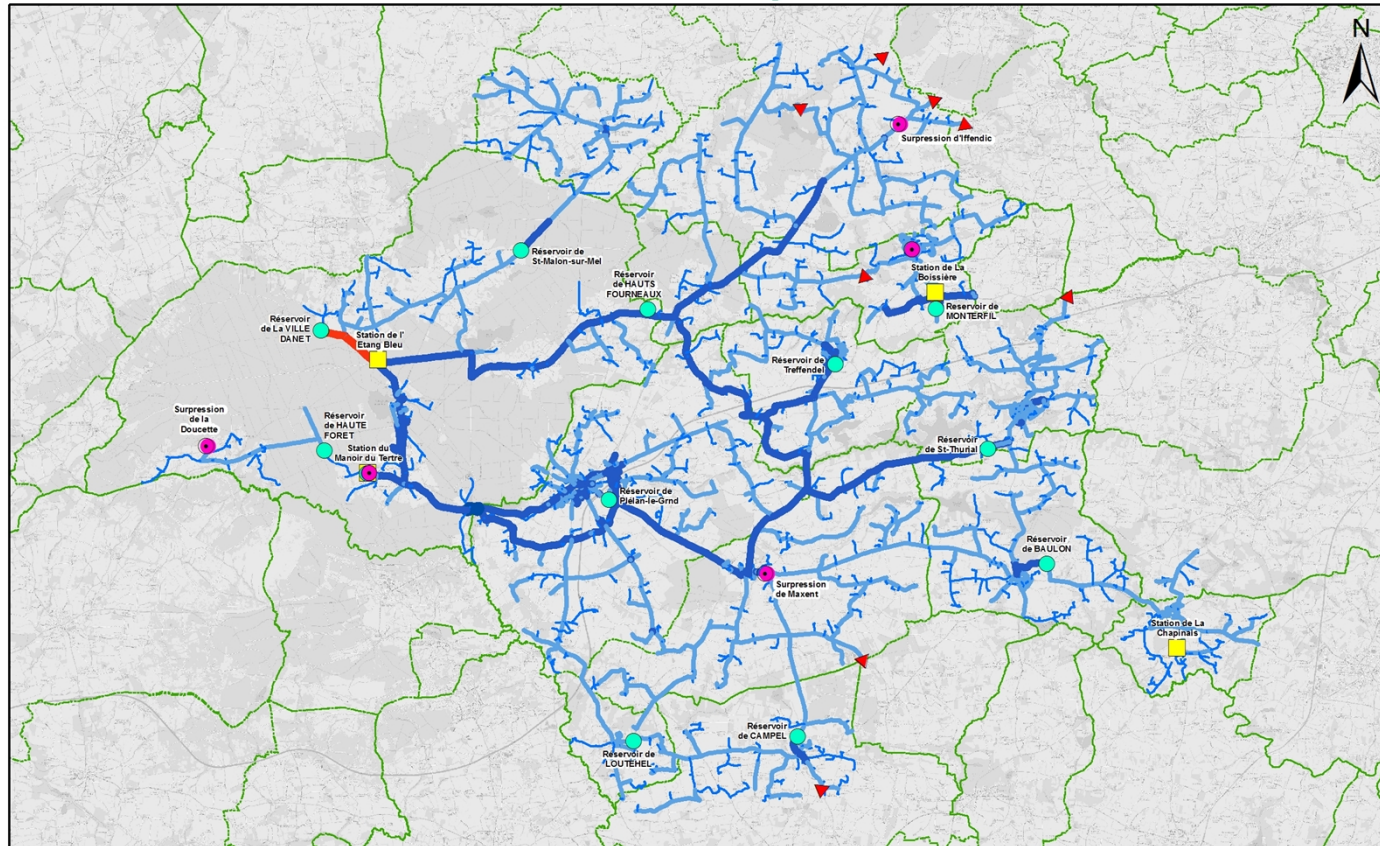


Schéma de fonctionnement :

SM DE LA FORET DE PAIMPONT
Synoptique réseau AEP

Date: 15/01/2020

- | | | |
|------------------|---------------------|-------------|
| Distribution (Ø) | Feeder | Surpression |
| < 63 | Refolement | Import |
| 64 - 150 | Usine d'eau potable | Export |
| 151 - 250 | | |
| > 250 | Réservoir | |





13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
BAULON	914	920	934	943	961	1,9%
BREAL-SOUS-MONFORT	21	21	21	21	21	0%
CAMPTEL	272	268	267	266	271	1,9%
GOVEN	52	50	53	53	54	1,9%
GUICHEN	1	0	0	0	0	0%
IFFENDIC	565	565	563	572	571	-0,2%
LASSY	671	683	695	710	739	4,1%
LOUTEHEL	161	160	161	162	162	0%
MAURE-DE-BRETAGNE	130	128	129	131	129	-1,5%
MAXENT	678	678	682	687	699	1,7%
MONTERFIL	63	564	560	0	591	0%
PAIMPONT	960	982	982	988	995	0,7%
PLELAN-LE-GRAND	1 998	2 025	2 040	2 053	2 073	1%
SAINT-MALON-SUR-MEL	283	284	285	291	296	1,7%
SAINT-PERAN	186	187	187	189	191	1,1%
SAINT-THURIAL	913	922	930	951	986	3,7%
TALENSAC	9	8	8	11	11	0%
TREFFENDEL	550	565	563	572	599	4,7%
Total	8 427	9 010	9 060	8 600	9 349	8,71%

Les clients par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
BAULON	907	913	927	936	953	1,8%
BREAL-SOUS-MONFORT	21	21	21	21	21	0%
CAMPTEL	269	265	264	263	268	1,9%
GOVEN	52	50	53	53	54	1,9%
GUICHEN	1	0	0	0	0	0%
IFFENDIC	564	564	562	571	570	-0,2%
LASSY	666	678	689	704	734	4,3%
LOUTEHEL	158	157	158	159	159	0%
MAURE-DE-BRETAGNE	130	128	129	131	129	-1,5%
MAXENT	669	669	674	678	691	1,9%
MONTERFIL	63	551	547	567	581	0%
PAIMPONT	947	965	965	970	981	1,1%
PLELAN-LE-GRAND	1 970	1 997	2 012	2 023	2 043	1%
SAINT-MALON-SUR-MEL	278	279	280	286	290	1,4%
SAINT-PERAN	184	185	185	187	189	1,1%



	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
SAINT-THURIAL	902	911	919	938	973	3,7%
TALENSAC	9	8	8	11	11	0%
TREFFENDEL	543	558	556	565	592	4,8%
Total	8 333	8 899	8 949	9 063	9 239	1,01%

Les volumes par commune :

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
BAULON	65 537	65 805	66 980	71 205	73 717	3,5%
BREAL-SOUS-MONFORT	1 342	1 458	1 638	1 859	2 338	25,8%
CAMPEL	17 005	21 675	17 279	15 594	16 648	6,8%
GOVEN	3 544	3 243	3 252	3 390	3 950	16,5%
GUICHEN	107	0	0	0	0	0%
IFFENDIC	60 019	62 229	59 981	59 907	63 501	6%
LASSY	52 049	52 921	53 915	59 884	58 693	-2%
LOUTEHEL	8 119	7 560	8 108	8 637	8 767	1,5%
MAURE-DE-BRETAGNE	10 334	7 428	8 559	7 909	8 094	2,3%
MAXENT	74 983	68 293	72 694	65 465	71 791	9,7%
MONTERFIL	13 401	53 970	52 557	52 636	52 617	0%
PAIMPONT	84 294	92 263	82 674	84 698	85 608	1,1%
PLELAN-LE-GRAND	212 743	210 150	209 096	211 229	214 451	1,5%
SAINT-MALON-SUR-MEL	25 514	26 133	24 521	24 495	26 848	9,6%
SAINT-PERAN	13 669	14 615	13 560	14 627	14 945	2,2%
SAINT-THURIAL	68 443	67 628	66 166	69 107	72 808	5,4%
TALENSAC	811	705	479	1 042	716	-31,3%
TREFFENDEL	46 155	50 816	53 461	62 839	58 891	-6,3%
Total	758 069	806 892	794 920	814 523	834 383	1.02%

* : A partir de 2018, Monterfil est entièrement inclus dans le nouveau contrat de DSP

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.



Les consommations par tranche

Les volumes consommés par tranche

Commune	2021	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
BAULON	73 717	63 329	9 594	0	794
BREAL-SOUS-MONTFORT	2 338	1 741	208	0	389
CAMPEL	16 648	12 787	3 718	0	143
GOVEN	3 950	3 241	709	0	0
IFFENDIC	63 501	37 071	26 419	0	11
LASSY	58 693	50 916	6 983	0	794
LOUTEHEL	8 767	7 346	1 363	0	58
MAURE-DE-BRETAGNE	8 094	6 107	1 985	0	2
MAXENT	71 791	40 364	31 019	0	408
MONTERFIL	52 617	38 345	12 818	0	1 454
PAIMPONT	85 608	55 237	27 470	0	2 901
PLELAN-LE-GRAND	214 451	119 273	42 081	48 498	4 599
SAINT-MALON-SUR-MEL	26 848	16 359	10 136	0	353
SAINT-PERAN	14 945	12 090	2 764	0	91
SAINT-THURIAL	72 808	61 093	10 564	0	1 151
TALENSAC	716	716	0	0	0
TREFFENDEL	58 891	39 940	17 964	0	987
Total de la collectivité	834 383	565 955	205 795	48 498	14 135
Consommation moyenne par TYPE de branchement	89,25	63,9	618	16 166	90,61

Les consommations de plus de 6 000m³/an

Commune	Client	2020	2021	Evolution
PLELAN-LE-GRAND	ATELIER DE L ARGOAT	8 977	9 673	7,8%
PLELAN-LE-GRAND	CHARCUTERIE CUISINEES DE PLELAN	34 309	32 157	-6,3%
PLELAN-LE-GRAND	HYDRACHIM - SITE DE PLELAN LE GRAND	13 457	6 668	-50,4%
Total		56 743	48 498	-14,53%

LA FACTURE 120 M³ 2022

Vos Contacts :

Accueil : 26 Route de Chavagne
35310 MORDELLES
Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00

Téléphone : 02 78 51 80 00 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 78 51 80 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2022

Courrier : TSA 40001
35310 MORDELLES CEDEX

Référence à rappeler

44

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	78,95 €	
Consommation TTC	278,01 €	soit 0,0023 €/Litre
Total facture TTC	356,96 €	

356,96 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nantes 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26336379664-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2024 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Gujaricourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PLELAN LE GRAND	J14HA193373E	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		302,35 € HT	318,98 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	Année 2022							40,50	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2022							34,33	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2022				120	1,1020	132,24		5,50
Part Syndicat Mixte de Gestion (SMG 35)	Année 2022				120	0,1700	20,40		5,50
Consommation part SAUR	Année 2022				120	0,1970	23,64		5,50
Consommation part SAUR Production	Année 2022				120	0,3920	47,04		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2022				120	0,0350	4,20		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
36,00 € HT	37,98 € TTC		120	0,3000	36,00		5,50

Total Facture	356,96 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 338,35 €
TVA sur les débits : 18,61 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



LA FACTURE 120 M³ 2021

Vos Contacts :

Accueil : 26 Route de Chavagne
35310 MORDELLES

Téléphone : 02 78 51 80 00 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 78 51 80 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : TSA 40001
35310 MORDELLES CEDEX

Référence à rappeler

44

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	78,05 €
Consommation TTC	276,01 €
Total facture TTC	354,06 €
	354,06 €

soit 0,0023 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PLELAN LE GRAND	J14HA193373E	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		299,60 € HT	316,08 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale	Année 2021							40,50	5,50
Abonnement part SAUR	Année 2021							33,48	5,50
Consommation part Syndicale	Année 2021				120	1,1020	132,24		5,50
Part Syndicat Mixte de Gestion (SMG 35)	Année 2021				120	0,1700	20,40		5,50
Consommation part SAUR	Année 2021				120	0,1920	23,04		5,50
Consommation part SAUR Production	Année 2021				120	0,3830	45,96		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2021				120	0,0332	3,98		5,50

Organismes publics		36,00 € HT	37,98 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)				m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
					120	0,3000	36,00		5,50

Total Facture	354,06 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 335,60 €
TVA sur les débits : 18,46 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU

Note de calcul de révision du prix 2022

SAUR	Partenaire : SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT		Date : 14/05/2022					
	Référence contrat : 350500/01							
Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société						
10SAbonnement part SAUR								
Prix (HT) à compter du 01/01/2022	Redevance : Abonnement part SAUR							
Devise : Euro	Date d'actualisation : 17/05/2021		K : 1,0897					
Prix révisé = [K=1,0897] * Prix de base								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246M / 1771246M_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,1 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$								
$K = 0,15 + 0,34 \text{ ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,10 \cdot 35111407 / 35111407_0 + 0,30 \text{ FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \text{ TP}^{10a} / \text{TP}^{10a}_0$								
Applications des indices : Valeur connue								
K intermédiaire : 1,0897								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/05/2021					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2020	09/04/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			123,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2021	09/04/2021	MTPB 6133			132,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2021	23/04/2021	MTPB 6135			111,40000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						148,75218
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/03/2021	30/04/2021	Site internet du moniteu		1,1722	126,90000
Détail du calcul du coefficient de variation								
Résultat= $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246M / 1771246M_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,1 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$								
.	0,15							0,15000
.	+ 0,34	x	123,6 / 109,2					+ 0,38484
.	+ 0,1	x	148,75218 / 125,5					+ 0,11853
.	+ 0,3	x	132,8 / 124,1					+ 0,32103
.	+ 0,11	x	111,4 / 106,3					+ 0,11528
.								=====
.								1,08968
.								
K définitif : 1,0897								
CRITERES TARIFAIRES								
Localité sur point de fourniture : (Autre);(IFFENDIC)								

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	31,50	34,33						

Localité sur point de fourniture IFFENDIC

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						



Date : 14/05/2022

SAUR

Partenaire : Communauté de Communes du Pays de Brocéliande

Référence contrat : 359800/43

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Prestation de service	Type d'encaissement : Percepteur
1er Contrôle de conception effectué le		
Prix (HT) à compter du 01/01/1991 Devise : Euro	Redevance : 1er Contrôle de conception effectué le Date d'actualisation : 12/12/2005	
CRITERES TARIFAIRES		

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

Date : 14/05/2022

SAUR

Partenaire : Communauté de Communes du Pays de Brocéliande

Référence contrat : 359800/43

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Prestation de service	Type d'encaissement : Percepteur
1er Contrôle de bonne exécution effectué le		
Prix (HT) à compter du 01/01/1991 Devise : Euro	Redevance : 1er Contrôle de bonne exécution effectué le Date d'actualisation : 12/12/2005	
CRITERES TARIFAIRES		

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

Partenaire : COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS - IFFENDIC

Référence contrat : 350500/10

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,0897] * Prix de base	Redevance : Abonnement part SAUR Date d'actualisation : 17/05/2021 K : 1,0897	

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246\text{M} / 1771246\text{M}_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$
 $K = 0,15 + 0,34 \text{ ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,10 35111407 / 35111407_0 + 0,30 \text{ FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \text{ TP}^{10a} / \text{TP}^{10a}_0$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0897

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/05/2021					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2020	09/04/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			123,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2021	09/04/2021	MTPB 6133			132,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2021	23/04/2021	MTPB 6135			111,40000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						148,75218
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/03/2021	30/04/2021	Site internet du moniteu		1,1722	126,90000





Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 123,6 / 109,2	+ 0,38484
.	+ 0,1	x 148,75218 / 125,5	+ 0,11853
.	+ 0,3	x 132,8 / 124,1	+ 0,32103
.	+ 0,11	x 111,4 / 106,3	+ 0,11528
.			-----
.			1,08968

K définitif : 1,0897
CRITERES TARIFAIRES
Localité sur point de fourniture : (IFFENDIC);(Autre)

Localité sur point de fourniture IFFENDIC

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	31,50	34,33						

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						

SAUR

Partenaire : SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

Référence contrat : 350500/01

Date : 14/05/2022

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

10SConsommation part SAUR Distribution		
Prix (HT) à compter du 01/01/2022	Redevance : Consommation part SAUR Distribution	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 17/05/2021	K : 1,0897
Prix révisé = [K=1,0897] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o	
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP 10a/TP10ao	
Applications des indices : Valeur connue	
K intermédiaire : 1,0897	

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/05/2021					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2020	09/04/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			123,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2021	09/04/2021	MTPB 6133			132,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2021	23/04/2021	MTPB 6135			111,40000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRÉS CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						148,75218
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/03/2021	30/04/2021	Site internet du moniteu		1,1722	126,90000





Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 123,6 / 109,2	+ 0,38484
.	+ 0,1	x 148,75218 / 125,5	+ 0,11853
.	+ 0,3	x 132,8 / 124,1	+ 0,32103
.	+ 0,11	x 111,4 / 106,3	+ 0,11528
.			=====
.			1,08968

K définitif : 1,0897	
CRITERES TARIFAIRES	
Référence client sur tiers : (Autre):(SAUR BORNES MONECA SD PAIMPONT (0440081969))	
Localité sur point de fourniture : (Autre):(IFFENDIC)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localite sur point de fourniture	

Référence client sur tiers Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
IFFENDIC	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Référence client sur tiers SAUR BORNES MONECA SD PAIMPONT (0440081969)

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
IFFENDIC	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

SAUR

Partenaire : SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

Date : 14/05/2022

Référence contrat : 350500/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

Consommation part SAUR Production		
Prix (HT) à compter du 01/01/2022	Redevance : Consommation part SAUR Production	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 28/09/2021	K : 1,0897
Prix révisé = [K=1,0897] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o	
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP10a/TP10ao	
Applications des indices : Valeur connue	
K intermédiaire : 1,0897	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2021				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2020	09/04/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			123,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2021	09/04/2021	MTPB 6133			132,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2021	23/04/2021	MTPB 6135			111,40000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						148,75218
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/03/2021	30/04/2021	Site internet du moniteu		1,1722	126,90000





Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 123,6 / 109,2	+ 0,38484
.	+ 0,1	x 148,75218 / 125,5	+ 0,11853
.	+ 0,3	x 132,8 / 124,1	+ 0,32103
.	+ 0,11	x 111,4 / 106,3	+ 0,11528
.			=====
.			1,08968

K définitif : 1,0897	
CRITERES TARIFAIRES	
Localite sur point de fourniture : (Autre):(IFFENDIC)	
Référence client sur tiers : (Autre):(VENTE SD PAIMPONT VERS CEBR - IFFENDIC (0041140099))	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localite sur point de fourniture	

Localite sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

Référence client sur tiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	0,360	0,392						
VENTE SD PAIMPONT VERS CEBR - IFFENDIC (0041140099)	n.r.	n.r.						

Localite sur point de fourniture IFFENDIC

n.r.= non assujéti à la redevance

Référence client sur tiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.						
VENTE SD PAIMPONT VERS CEBR - IFFENDIC (0041140099)	n.r.	n.r.						

Date : 14/05/2022

SAUR

Partenaire : COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS - IFFENDIC

Référence contrat : 350500/10

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

Consommation part SAUR Distribution			
Prix (HT) à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022	Redevance : Consommation part SAUR Distribution		
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 17/05/2021		K : 1,0897
Prix révisé = [K=1,0897] * Prix de base			

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o	
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP10a/TP10ao	
Applications des indices : Valeur connue	
K intermédiaire : 1,0897	

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/05/2021					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2020	09/04/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			123,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2021	09/04/2021	MTPB 6133			132,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2021	23/04/2021	MTPB 6135			111,40000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						148,75218
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/03/2021	30/04/2021	Site internet du moniteu		1,1722	126,90000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 123,6 / 109,2	+ 0,38484
.	+ 0,1	x 148,75218 / 125,5	+ 0,11853
.	+ 0,3	x 132,8 / 124,1	+ 0,32103
.	+ 0,11	x 111,4 / 106,3	+ 0,11528
.			=====
.			1,08968

K définitif : 1,0897	
CRITERES TARIFAIRES	
Localite sur point de fourniture : (IFFENDIC):(Autre)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localite sur point de fourniture	

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	[1 , 200]		201 - Maximum					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
IFFENDIC	0,181	0,197	0,1448	0,158	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujéti à la redevance

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	1 - Maximum							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.





Date : 14/05/2022

SAUR

Partenaire : COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS - IFFENDIC

Référence contrat : 350500/10

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Consommation part SAUR Production

Prix (HT) à compter du 01/01/2022 au 31/12/2022 **Redevance :** Consommation part SAUR Production
Devise : Euro **Date d'actualisation :** 17/05/2021 **K :** 1,0897
 Prix révisé = [K=1,0897] * Prix de base

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246\text{M} / 1771246\text{M}_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$
 $K = 0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,10 \times 35111407 / 35111407_0 + 0,30 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0897

Valeurs de base des paramètres utilisés

Valeurs actualisées au 01/05/2021

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2020	09/04/2021	SiteLe Moniteur + INSEE			123,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2021	09/04/2021	MTPB 6133			132,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2021	23/04/2021	MTPB 6135			111,40000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						148,75218
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/03/2021	30/04/2021	Site internet du moniteu		1,1722	126,90000

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat= $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246\text{M} / 1771246\text{M}_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$

.	0,15							0,15000
.	+ 0,34	x	123,6 / 109,2					+ 0,38484
.	+ 0,1	x	148,75218 / 125,5					+ 0,11853
.	+ 0,3	x	132,8 / 124,1					+ 0,32103
.	+ 0,11	x	111,4 / 106,3					+ 0,11528
.								=====
.								1,08968

K définitif : 1,0897

CRITERES TARIFAIRES

Localité sur point de fourniture : (IFFENDIC);(Autre)

Tranche (m3/an) définies sur le critère Localité sur point de fourniture

Localité sur point de fourniture IFFENDIC

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,3600	0,392						

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						



Note de calcul de révision du prix 2021

SAUR	Partenaire : SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT	Date : 27/03/2021
	Référence contrat : 350500/01	

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
10S Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Abonnement part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 28/01/2021	K : 1,0629
Prix révisé = [K=1,0629] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision: $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246M / 1771246M_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$	
$K = 0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,10 \times 35111407 / 35111407_0 + 0,30 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0$	
Applications des indices : Valeur connue	
K Intermédiaire : 1,0629	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2019	10/04/2020	SITE INTERNET INSEE			118,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C.T)	124,10000	01/02/2020	10/04/2020	MTPB 6079			130,50000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2020	24/04/2020	MTPB 6081			111,50000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Moniteur	125,50000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/02/2020	31/03/2020	Site internet du moniteur		1,1722	121,80000

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246M / 1771246M_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$			
.	0,15		0,15000
+	0,34	x 118,3 / 109,2	+ 0,36833
+	0,1	x 142,77396 / 125,5	+ 0,11376
+	0,3	x 130,5 / 124,1	+ 0,31547
+	0,11	x 111,5 / 106,3	+ 0,11538
			=====
			1,06294

K définitif : 1,0629	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (Autre); (IFFENDIC)	

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	31,50	33,48						

Localité sur point de fourniture IFFENDIC

n.r.= non assujéti à la redevance	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						





Date : 27/03/2021

SAUR

Partenaire : Communauté de Communes du Pays de Brocéliande

Référence contrat : 359800/43

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Prestation de service	Type d'encaissement : Percepteur
1er Contrôle de conception effectué le		
Prix (HT) à compter du 01/01/1991 Devise : Euro	Redevance : 1er Contrôle de conception effectué le Date d'actualisation : 12/12/2005	
CRITERES TARIFAIRES		

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

Date : 27/03/2021

SAUR

Partenaire : Communauté de Communes du Pays de Brocéliande

Référence contrat : 359800/43

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Prestation de service	Type d'encaissement : Percepteur
1er Contrôle de bonne exécution effectué le		
Prix (HT) à compter du 01/01/1991 Devise : Euro	Redevance : 1er Contrôle de bonne exécution effectué le Date d'actualisation : 12/12/2005	
CRITERES TARIFAIRES		

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.							

Partenaire : COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS IFFENDIC

Référence contrat : 350500/10

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affranchage	Type d'encaissement : Société
Abonnement part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,0629] * Prix de base	Redevance : Abonnement part SAUR Date d'actualisation : 28/01/2021 K : 1,0629	

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,34 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,1 \times 1771246M / 1771246M_0 + 0,3 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,1 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0$

$K = 0,15 + 0,34 \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,10 \text{35111407} / \text{35111407}_0 + 0,30 \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,11 \text{TP}^{\text{10a}} / \text{TP}^{\text{10a}}_0$

Applications des indices : Valeur connue

K Intermédiaire : 1,0629

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2019	10/04/2020	SITE INTERNET INSEE			118,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2020	10/04/2020	MTPB 6079			130,50000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2020	24/04/2020	MTPB 6081			111,50000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Monteur	125,50000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/02/2020	31/03/2020	Site internet du monteur		1,1722	121,80000





Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 118,3 / 109,2	+ 0,36833
.	+ 0,1	x 142,77396 / 125,5	+ 0,11376
.	+ 0,3	x 130,5 / 124,1	+ 0,31547
.	+ 0,11	x 111,5 / 106,3	+ 0,11538
.			-----
.			1,06294

K définitif : 1,0629	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (IFFENDIC):(Autre)	

Localité sur point de fourniture IFFENDIC

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	31,50	33,48						

Localité sur point de fourniture Autre

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						

SAUR

Partenaire : SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT
Référence contrat : 350500/01

Date : 27/03/2021

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encassement : Société
10SConsumation part SAUR Distribution		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR Distribution	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 28/01/2021	K : 1,0629
Prix révisé = [K=1,0629] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o	
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP 10a/TP10ao	
Applications des indices : Valeur connue	
K Intermédiaire : 1,0629	

Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/05/2020					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2019	10/04/2020	SITE INTERNET INSEE			118,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2020	10/04/2020	MTPB 6079			130,50000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2020	24/04/2020	MTPB 6081			111,50000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Monteur	125,50000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 01 0534763R	010534763R	01/02/2020	31/03/2020	Site Internet du monteur		1,1722	121,80000





Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 118,3 / 109,2	+ 0,36833
.	+ 0,1	x 142,77396 / 125,5	+ 0,11376
.	+ 0,3	x 130,5 / 124,1	+ 0,31547
.	+ 0,11	x 111,5 / 106,3	+ 0,11538
.			-----
.			1,06294

K définitif : 1,0629	
CRITERES TARIFAIRES	
Référence client sur tiers : (Autre):(SAUR BORNES MONECA SD PAIMPONT (0440081969))	
Localité sur point de fourniture : (Autre):(IFFENDIC)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localité sur point de fourniture	

Référence client sur tiers : Autre

n.r.= non assujéti à la redevance										
Tranches										
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujéti à la redevance										
Tranches										
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
IFFENDIC	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Référence client sur tiers : SAUR BORNES MONECA SD PAIMPONT (0440081969)

n.r.= non assujéti à la redevance										
Tranches										
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujéti à la redevance										
Tranches										
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
IFFENDIC	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Date : 27/03/2021

SAUR

Partenaire : SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORET DE PAIMPONT

Référence contrat : 350500/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

Consommation part SAUR Production			
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR Production	Date d'actualisation : 28/01/2021	K : 1,0629
Devise : Euro			
Prix révisé = [K=1,0629] * Prix de base			

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o	
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP 10a/TP10ao	
Applications des indices : Valeur connue	
K Intermédiaire : 1,0629	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2019	10/04/2020	SITE INTERNET INSEE			118,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB.C.T)	124,10000	01/02/2020	10/04/2020	MTPB 6079			130,50000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2020	24/04/2020	MTPB 6081			111,50000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Monteur Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	125,50000	01/02/2020	31/03/2020	Site internet du monteur		1,1722	142,77396
		010534763R	01/02/2020	31/03/2020	Site internet du monteur		1,1722	121,80000





Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 118,3 / 109,2	+ 0,36833
.	+ 0,1	x 142,77396 / 125,5	+ 0,11376
.	+ 0,3	x 130,5 / 124,1	+ 0,31547
.	+ 0,11	x 111,5 / 106,3	+ 0,11538
.			-----
.			1,06294

K définitif : 1,0629	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (Autre);(IFFENDIC)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localité sur point de fourniture	

Localité sur point de fourniture Autre

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	0,360	0,383						

Localité sur point de fourniture IFFENDIC

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	n.r.	n.r.						

SAUR

Partenaire : COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS IFFENDIC

Date : 27/03/2021

Référence contrat : 350500/10

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Consommation part SAUR Distribution		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR Distribution	
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 28/01/2021	K : 1,0629
Prix révisé = [K=1,0629] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix									
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o									
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP 10a/TP10ao									
Applications des indices : Valeur connue									
K Intermédiaire : 1,0629									
Valeurs de base des paramètres utilisés					Valeurs actualisées au 01/05/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée	
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2019	10/04/2020	SITE INTERNET INSEE			118,30000	
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDB,C,T)	124,10000	01/02/2020	10/04/2020	MTPB 6079			130,50000	
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2020	24/04/2020	MTPB 6081			111,50000	
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010.Monteur	125,50000						142,77396	
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 01 0534763R	010534763R	01/02/2020	31/03/2020	Site Internet du monteur		1,1722	121,80000	



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,34	x 118,3 / 109,2	+ 0,36833
.	+ 0,1	x 142,77396 / 125,5	+ 0,11376
.	+ 0,3	x 130,5 / 124,1	+ 0,31547
.	+ 0,11	x 111,5 / 106,3	+ 0,11538
.			-----
.			1,06294

K définitif : 1,0629	
CRITERES TARIFAIRES	
Localite sur point de fourniture : (IFFENDIC):(Autre)	
Tranche (m3/an) définies sur le critère Localite sur point de fourniture	

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	[1 - 200]		201 - Maximum					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
IFFENDIC	0,181	0,192	0,1448	0,154	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Localite sur point de fourniture	Tranches							
	1 - Maximum							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Autre	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

Date : 27/03/2021

SAUR **Partenaire : COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS IFFENDIC**
Référence contrat : 350500/10

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Consommation part SAUR Production		
Prix (HT) à compter du 01/01/2021	Redevance : Consommation part SAUR Production	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 28/01/2021	K : 1,0629
Prix révisé = [K=1,0629] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix	
Formule de révision : 0,15+0,34xICHTE/ICHTEo+0,1x1771246M/1771246Mo+0,3xFSD2/FSD2o+0,11xTP10A2010/TP10A2010o	
K = 0,15 + 0,34 ICHTE/ICHTEo + 0,10 35111407/35111407o + 0,30 FSD2/FSD2o + 0,11 TP 10a/TP10ao	
Applications des indices : Valeur connue	
K Intermédiaire : 1,0629	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 01/05/2020				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	109,20000	01/12/2019	10/04/2020	SITE INTERNET INSEE			118,30000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB.C.T)	124,10000	01/02/2020	10/04/2020	MTPB 6079			130,50000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS,ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	106,30000	01/01/2020	24/04/2020	MTPB 6081			111,50000
1771246M	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HRES CREUSES 2010 Monteur	125,50000						142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763R	010534763R	01/02/2020	31/03/2020	Site internet du monteur		1,1722	121,80000





14.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNÉE**
Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

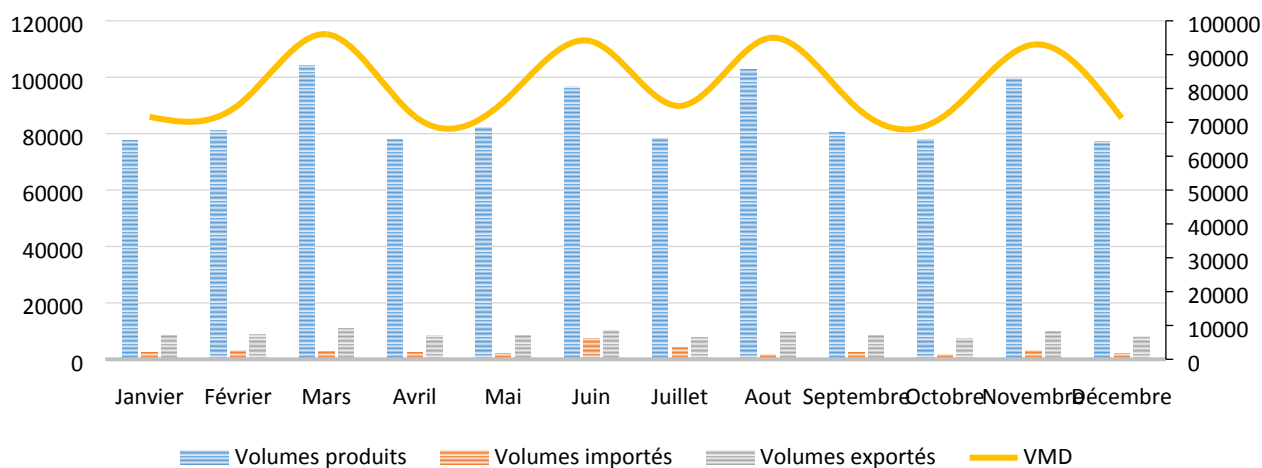
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	962 278	1 026 274	985 661	1 052 356	1 035 969	-1,6%
Volume importé	109 807	64 932	57 265	25 529	34 920	36,8%
Volume exporté	116 235	100 194	101 064	104 391	106 027	1,6%
Volume mis en distribution	955 850	991 012	941 862	973 494	964 862	-0,9%

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Janvier	88 602	87 039	77 359	71 539	71 622	0,1%
Février	69 657	74 335	71 823	68 319	75 053	9,9%
Mars	68 417	76 142	70 063	90 626	96 048	6%
Avril	70 295	97 743	88 244	78 285	71 820	-8,3%
Mai	89 665	79 798	73 051	77 805	75 977	-2,3%
Juin	81 756	76 447	73 738	98 592	93 931	-4,7%
Juillet	75 002	92 382	105 532	81 412	74 851	-8,1%
Aout	93 332	87 598	67 373	97 860	94 865	-3,1%
Septembre	73 769	74 446	89 448	76 092	74 388	-2,2%
Octobre	93 471	88 953	67 629	73 320	72 058	-1,7%
Novembre	69 920	68 618	69 988	89 188	92 978	4,2%
Décembre	81 964	87 511	87 614	70 456	71 271	1,2%
Total	955 850	991 012	941 862	973 494	964 862	-0,89%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice



Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.



Les volumes prélevés mensuels par ressource

Forage Creux Canné Cne PAIMPONT - Forage Creux Cannée Station Manoir du Tertre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	14 640	13 660	19 720	14 900	15 330	18 026	17 134	18 080	12 370	13 960	16 370	12 879	187 069
2021	14 564	15 799	17 592	12 901	13 130	16 827	15 640	21 013	13 737	16 255	20 673	18 966	197 097

Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT - Forage Les Ruisseaux Station Manoir du Tertre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	10 188	9 641	13 754	11 273	10 924	14 764	12 059	14 032	10 019	11 813	13 196	10 339	142 002
2021	10 933	13 714	15 979	11 802	13 618	14 539	11 375	14 852	10 505	8 924	11 423	10 137	147 801

Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT - Forage Pas du Houx Paimpont

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720	0	720
2021	2 620	4 410	8 640	5 270	5 280	2	0	0	0	0	0	0	26 222

Forage Ville Danet Cne PAIMPONT - Forage Ville Danet Paimpont

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	18 526	18 613	21 078	17 036	15 619	20 588	17 251	19 311	15 917	14 809	19 577	16 577	214 902
2021	15 869	15 868	21 480	16 086	16 717	19 114	15 552	19 380	15 079	15 529	20 180	16 542	207 396

Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - Exhaure Etang bleu Station Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	12 200	13 460	20 070	22 700	22 650	29 438	26 822	28 180	26 500	21 858	24 742	16 334	264 954
2021	18 053	19 797	26 683	19 762	20 200	25 778	19 059	26 991	19 292	16 067	21 824	12 087	245 593

Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil - Forage Station Monterfil

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	5 995	5 832	7 689	9 753	8 246	8 326	6 861	7 419	6 355	5 745	8 396	7 078	87 695
2021	7 616	7 437	9 024	6 623	6 342	7 464	5 553	5 870	4 792	4 812	6 230	5 290	77 053

Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil - Puits Station Monterfil

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	2 244	2 276	2 958	337	1 704	2 876	2 411	2 482	2 084	1 584	2 519	2 167	25 642
2021	2 351	2 164	2 632	1 958	2 075	2 615	1 959	2 388	1 957	1 977	2 520	2 252	26 848

Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy - Sortie Station Lassy

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	2 830	3 155	4 424	3 681	3 311	4 092	3 174	3 538	2 875	2 612	3 232	2 693	39 617
2021	2 779	3 099	4 072	2 939	3 120	3 635	2 635	3 239	2 502	2 477	2 726	2 376	35 599



Arrivée eau traitée SESP au Manoir du Tertre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	12 243	12 170	10 586	8 313	8 786	10 502	9 363	11 386	13 078	8 505	12 881	12 484	130 297
2021	9 128	7 382	11 676	8 742	9 341	9 785	8 801	11 656	12 226	12 556	14 469	10 435	126 197

Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ↳ En sortie d'usine de traitement,
- ↳ Ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ↳ Ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - CHARBON Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	- 28	- 50	0	- 1	0	0	- 48	0	- 127
2021	- 38	0	- 57	0	0	- 34	0	0	0	- 73	0	0	- 202

Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - Ozonneur Station Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	- 43	0	- 7	0	0	- 34	- 4	- 88
2021	- 6	0	- 10	- 1	0	- 18	- 3	0	0	0	0	- 18	- 56

Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - Reprise Hauts Fourneaux Station Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	12 880	12 900	18 700	17 000	18 100	23 530	18 800	23 490	16 667	16 527	20 706	15 860	215 160
2021	15 797	17 350	21 471	16 407	16 631	18 888	15 112	19 226	15 700	15 932	22 402	15 392	210 308

Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - Reprise Manoir du Tertre Station Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	10 090	8 680	13 180	13 330	12 590	16 490	14 660	18 470	14 337	13 521	16 582	10 057	161 987
2021	12 432	11 167	15 613	11 572	11 947	16 371	11 350	16 387	10 903	8 456	10 113	5 516	141 827

Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - Reprise Ville Danet Station Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	6 420	6 500	7 030	5 830	5 770	7 780	6 640	8 660	5 714	6 099	6 567	6 138	79 148
2021	5 685	6 271	9 448	7 491	7 926	9 354	7 737	9 311	7 504	7 122	9 538	7 651	95 038



Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont - Sterilisation Station Etang Bleu

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	- 19	- 21	- 31	- 11	- 15	- 50	- 36	- 34	- 30	- 45	- 23	- 27	- 342
2021	- 30	- 40	- 31	- 18	- 20	- 353	0	0	0	0	0	0	- 492

Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil - Sortie Station Monterfil

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	8 254	8 110	10 358	8 718	8 729	9 878	7 887	8 447	7 140	5 370	8 445	7 049	98 385
2021	7 372	7 370	9 423	6 969	7 296	9 030	6 744	8 257	6 807	6 786	8 732	7 526	92 312

Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil - Turbidimètre Station Monterfil

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	- 12	- 9	- 14	- 7	- 15	- 11	- 5	- 7	- 6	- 5	- 6	- 6	- 103
2021	- 6	- 6	- 8	- 8	- 10	- 7	- 8	- 9	- 8	- 8	- 11	- 9	- 98

Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy - Lavage filtre Station Lassy

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	- 6	- 5	- 6	- 14	0	- 6	- 7	- 7	- 15	- 5	- 7	0	- 78
2021	- 19	- 6	- 6	- 7	0	- 16	- 6	0	- 12	0	0	0	- 72

Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy - Sortie Station Lassy

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	2 830	3 155	4 424	3 681	3 311	4 092	3 174	3 538	2 875	2 612	3 232	2 693	39 617
2021	2 779	3 099	4 072	2 939	3 120	3 635	2 635	3 239	2 502	2 477	2 726	2 376	35 599

Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont - Lavage Filtre Station Manoir du Tertre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	- 129	- 129	- 130	- 75	0	- 129	- 129	- 129	- 130	- 132	- 55	- 127	- 1 294
2021	- 127	- 128	- 129	- 129	- 129	- 73	- 127	- 128	- 128	- 128	- 129	- 128	- 1 483

Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont - Sortie Station Manoir du Tertre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	37 681	36 211	44 878	35 541	35 038	45 527	37 393	42 491	35 200	33 552	41 584	34 995	460 091
2021	33 748	35 944	44 447	32 839	35 509	40 049	34 873	46 343	37 042	37 398	46 087	39 009	463 288

Les volumes importés mensuels par ressource

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.



Exp Les Rochelles vers Cossinade Cne MONTERFIL - AE les Rochelles vers Cossinade

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	7	0	1	1	2	0	0	1	64	2	0	78
2021	0	17	1	0	1	0	3	1	1	0	1	0	25

Exp Les Rochelles vers Le Verger Cne MONTERFIL - AE les Rochelles vers Le Verger

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Export BAULON- Exp. Res. BAULON- SM Eau Forêt de Paimpont - Export Ouest 35 au réservoir de Baulon

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 187	912	1 945	2 821	2 504	3 069	2 303	1 898	1 863	2 621	2 282	2 046	25 451
2021	2 456	2 968	2 628	2 265	1 985	7 267	4 194	1 760	2 509	1 580	3 235	2 048	34 895

Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

EXP vers MONTFORT - Export Paimpont vers Montfort Communauté

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 678	1 610	2 190	1 966	1 786	2 249	1 810	2 009	1 767	1 865	2 359	1 911	23 200
2021	1 855	1 903	2 472	2 275	2 054	2 337	1 754	2 030	2 037	1 950	2 456	2 148	25 271

EXP COSSINADE - Export Cossinade Paimpont vers CEBR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

EXP Le Vallet vers Com com Montauban-st méen (iffendic)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	69	73	88	82	78	130	105	158	112	115	142	79	1 231
2021	84	89	139	151	72	88	126	94	114	78	84	62	1 181

Exp Les Rochelles vers Cossinade CEBR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 081	1 092	1 343	1 078	850	1 422	993	1 073	924	731	1 252	1 080	12 919
2021	1 083	1 046	1 267	1 041	1 103	1 339	919	1 204	908	978	1 231	1 095	13 214



Exp Les Rochelles vers Le Verger CEBR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	3 285	3 390	4 078	3 160	2 904	3 951	3 114	3 354	2 887	2 298	3 614	2 926	38 961
2021	3 076	3 426	4 219	2 948	2 956	3 662	2 774	3 605	2 933	2 658	3 738	3 167	39 162

LA MARTRAIE - Export La Martrais Iffendic vers Talensac CEBR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	0	177	1	0	833	1 363	1 299	41	0	0	0	0	3 714
2021	0	0	34	0	0	0	16	0	0	0	0	0	50

PEN AR LANN - Export Pen ar Lann Maxent vers Bovel SIAEP des Bruyères

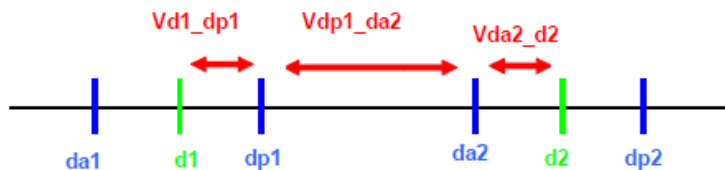
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	1 524	1 650	2 008	2 244	1 729	2 372	1 947	2 314	1 815	1 850	2 672	2 222	24 347
2021	2 323	2 489	2 683	2 084	2 094	2 736	2 064	2 589	2 142	1 820	2 207	1 620	26 851

Comptage Pertuis des Faux Cne CONCRET EDM- 35211-E-001 -AE PertuisdesFauxLaGaillarde secu concret

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	-	-	-	-	-	-	-	0	19	0	0	0	19
2021	0	0	0	0	0	0	0	0	298	0	0	0	298

Formule de calcul

$$Vd1_d2 = Vd1_dp1 + Vdp1_da2 + Vda2_d2$$



d1 = date barycentre de la relève clientèle de l'année n-1

da1 = date de la relève MIRE antérieure à d1

da2 = date de la relève MIRE antérieure à d2

N_{x_y} = nombre de jour entre les dates x et y

V_{x_y} = volume réel entre les 2 dates x et y

V(extrapoléd1-d2) = V(dp1-da2) + (V(da1-dp1) / N(da1-dp1) * N(d1-dp1)) + (V(da2-dp2) / N(da2-dp2) * N(da2-d2))

d2 = date barycentre de la relève clientèle de l'année n

dp1 = date de la relève MIRE postérieure à d1

dp2 = date de la relève MIRE postérieure à d2

L'extrapolation est calculée pour chaque système de mesure, en fonction des dates de relève mensuelles MIRE.

Exemple de calcul

Ci-dessous l'extrapolation pour les volumes - :

Les dates barycentre de relève des compteurs clients sont : d1 = 22/09/2020-, d2 = 25/09/2021-



DONNÉES POUR LE RPQS

		Vol 365 j
EAU BRUTE PAR POINTS DE PRELEVEMENTS	forage de la Ville Danet	207 396
	Etang Bleu	245 593
	forage du Pas du Houx	26 222
	transfert SESP vers Etang Bleu	0
	forage Les Ruisseaux	147 801
	forage des Creux Cannée	197 097
	transfert SESP vers Manoir	126 197
	forage La Chapinai Lassy	35 599
	puits La Boissière	26 848
	forage La Boissière	77 053
	TOTAL	1 089 806
EAU PRODUITE PAR STATION	station de l'Etang Bleu	457 928
	station du Manoir du Tertre	450 431
	station de La Chapinai	36 585
	station de La Boissière	90 293
	TOTAL	1 035 237
IMPORTS PAR COLLECTIVITE	OUEST 35	34 899
	CEBR	88
	Les Bruyères	0
	TOTAL	34 987
EXPORTS PAR COLLECTIVITE	CEBR	51 578
	Montfort-sur-Meu	24 867
	Les Bruyères	27 941
	Montauban St-Méen	1 297
	SIAEP de Brocéliande	283
	TOTAL	105 966



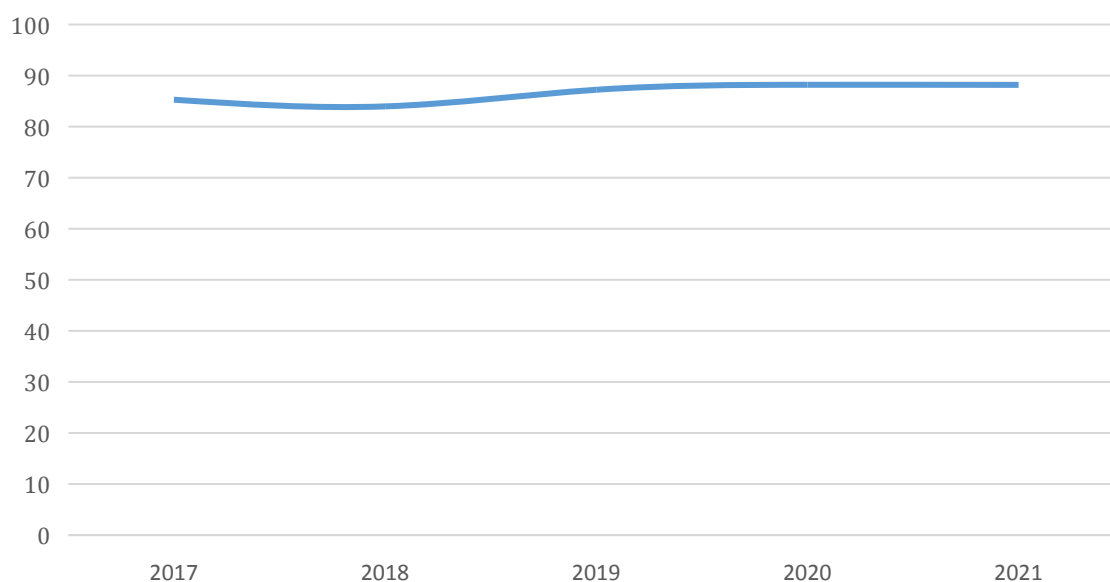
LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	867 589	1 023 200	976 546	1 044 744	1 035 237	-0,9%
Volume acheté en gros	84 910	70 717	71 340	27 427	34 987	27,6%
Volume vendu en gros	53 127	100 242	101 365	104 259	105 966	1,6%
Volume consommé autorisé	759 164	818 307	812 667	841 425	837 821	-0,4%
Rendement IDM (%)	85,28	83,97	87,23	88,2	88,19	0%

Rendement IDM (%)



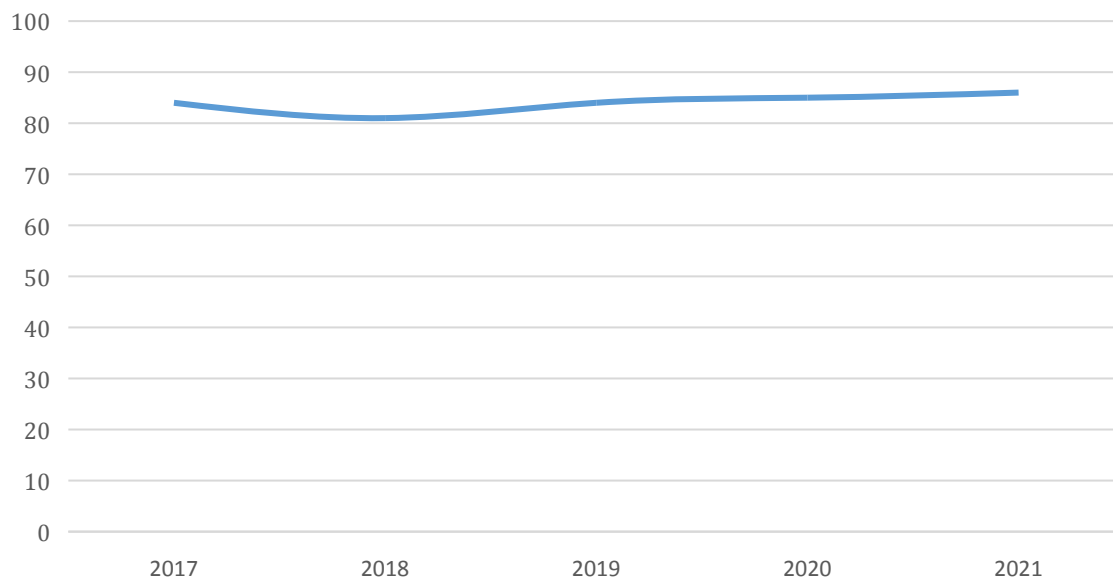


Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{\text{Volume mis en distribution}}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	867 589	1 023 200	976 546	1 044 744	1 035 237	-0,9%
Volume acheté en gros	84 910	70 717	71 340	27 427	34 987	27,6%
Volume vendu en gros	53 127	100 242	101 365	104 259	105 966	1,6%
Volume mis en distribution	899 372	993 675	946 520	967 912	964 259	-0,4%
Volume consommé	751 889	806 892	799 300	821 273	827 518	0,8%
Rendement primaire (%)	83,6	81,2	84,45	84,85	85,82	1,1%

Rendement primaire (%)



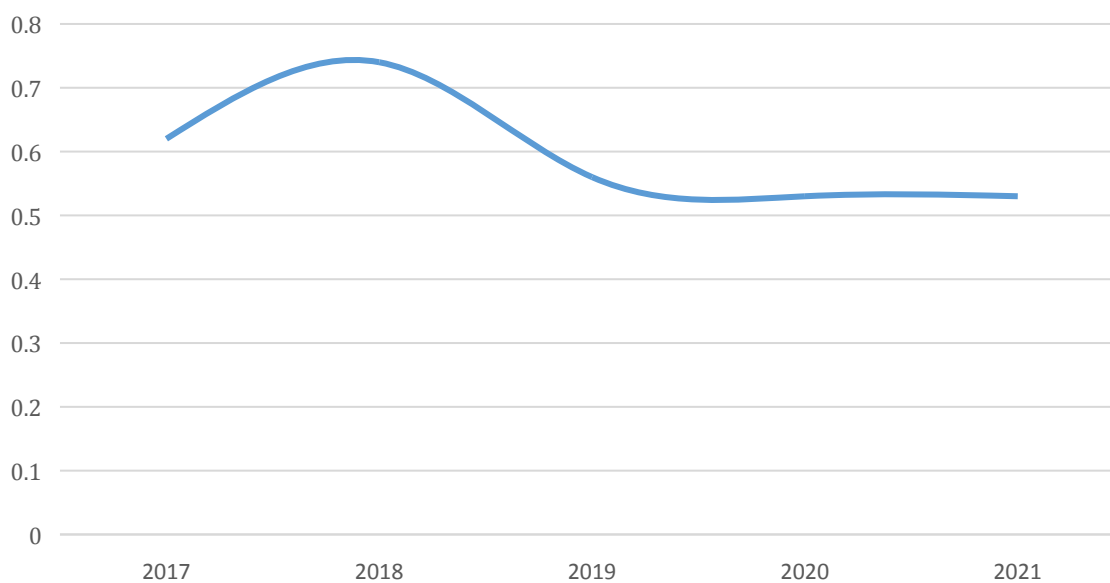


Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	867 589	1 023 200	976 546	1 044 744	1 035 237	-0,9%
Volume acheté en gros	84 910	70 717	71 340	27 427	34 987	27,6%
Volume vendu en gros	53 127	100 242	101 365	104 259	105 966	1,6%
Volume mis en distribution	899 372	993 675	946 520	967 912	964 259	-0,4%
Volume consommé autorisé	759 164	818 307	812 667	841 425	837 821	-0,4%
Linéaire du réseau	624	651	653	652	650	-0,27%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	0,62	0,74	0,56	0,53	0,53	0%

Indice linéaire de pertes (m3/km/jour)



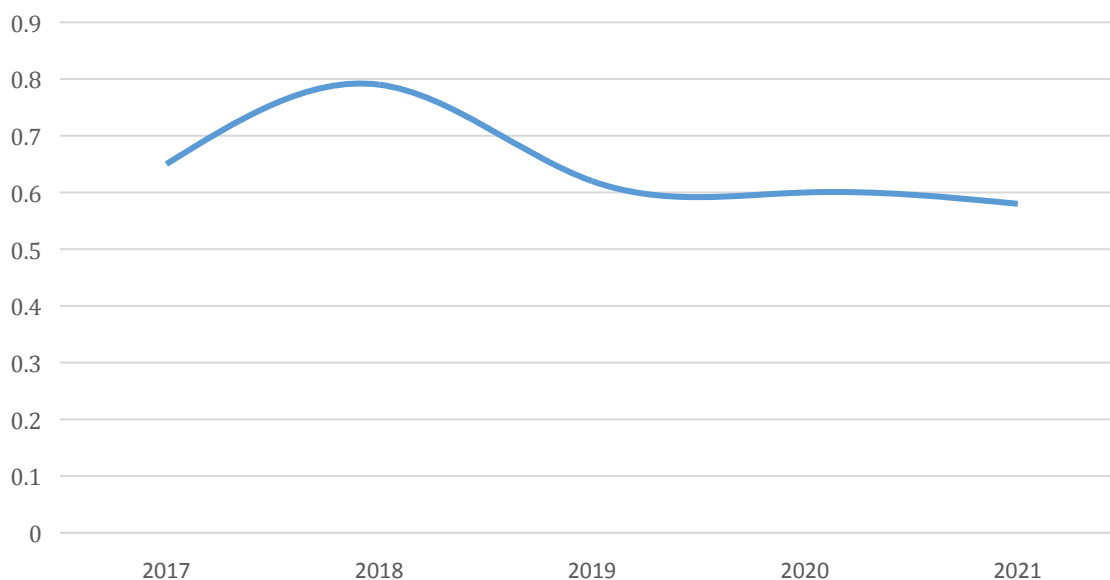


Indice Linéaire de volume non compté

$$\text{Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	867 589	1 023 200	976 546	1 044 744	1 035 237	-0,9%
Volume acheté en gros	84 910	70 717	71 340	27 427	34 987	27,6%
Volume vendu en gros	53 127	100 242	101 365	104 259	105 966	1,6%
Volume mis en distribution	899 372	993 675	946 520	967 912	964 259	-0,4%
Volume consommé	751 889	806 892	799 300	821 273	827 518	0,8%
Linéaire du réseau	624	651	653	652	650	-0,27%
Indice linéaire de volume non compté	0,65	0,79	0,62	0,6	0,58	-3,33%

Indice linéaire de volume non compté (m3/km/jour)



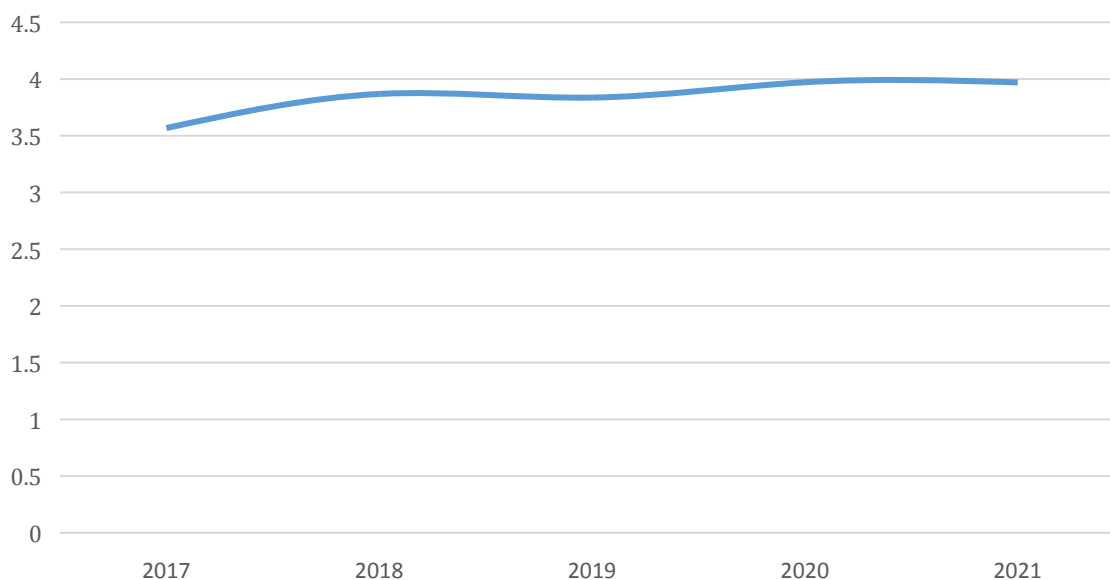


Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volume produit	867 589	1 023 200	976 546	1 044 744	1 035 237	-0,9%
Volume acheté en gros	84 910	70 717	71 340	27 427	34 987	27,6%
Volume vendu en gros	53 127	100 242	101 365	104 259	105 966	1,6%
Volume mis en distribution	899 372	993 675	946 520	967 912	964 259	-0,4%
Volume consommé autorisé	759 164	818 307	812 667	841 425	837 821	-0,4%
Linéaire du réseau	624	651	653	652	650	-0,27%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	3,57	3,87	3,84	3,97	3,97	0%

Indice linéaire de consommation (m3/km/jour)



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

	2017	2018	2019	2020	2021
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	170	220	200	172	174
Etang du Bourg Cne PAIMPONT	709	7 693	- 568	0	0
EXP COSSINADE	395	316	320	308	306
Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	111 956	135 138	85 377	87 533	79 704
Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	145 624	89 247	107 444	109 628	92 006
Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT	6 273	- 761	16 539	12 180	- 4 184
Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	50 089	48 156	45 958	46 640	41 244
Reservoir Cne de MONTERFIL	362	351	363	517	325
Réservoir de BAULON	681	424	1 056	696	617
Réservoir de CAMPEL Cne VAL D'ANAST	370	392	440	411	410
Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	3 370	486	849	3 643	1 293



	2017	2018	2019	2020	2021
Réservoir de La VILLE DANET	1 093	1 838	1 808	1 835	1 734
Réservoir de PLELAN LE GRAND	2 309	1 680	1 569	1 692	13 109
Réservoir de ST THURIAL	361	347	337	282	349
Réservoir de TREFFENDEL	562	416	488	456	328
STAB Le Logis Cne MONTERFIL	69	106	86	86	86
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	177 901	208 225	204 986	229 128	228 569
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	52 618	47 505	45 310	38 171	43 325
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	16 013	14 765	11 619	21 360	32 989
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	55 268	91 843	62 074	65 370	44 760
Suppression de Bel Air Cne Monterfil	12 225	10 270	11 453	11 021	11 582
Suppression de la DOUCETTE	551	565	1 068	142	284
Suppression de MAXENT	236	297	- 5	0	0
Suppression d'IFFENDIC	15 229	13 774	13 790	15 932	10 571
Suppression Poste de Garde	1 161	795	- 831	1 417	- 1 669
Total	655 595	674 088	611 730	648 620	597 912

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Les sites avec des consommations négatives sont des tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

Le déploiement des compteurs Linky en cours permettra à partir de 2021 de suivre de façon très fine les consommations réelles de chacun des sites.

CONSOMMATION DE RÉACTIFS

Installation	Réactif	2017	2018	2019	2020	2021
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Carbonate calcium	8400	13200	12000	12000	15600
	Eau de Javel	4674	5043	4428	5412	4428
	Neutralite	0	0	0	0	0
	Permanganate de potassium	175	225	150	225	250
	Poly cation poudre	0	0	0	0	0
	Soude	14551,5	12282	12549	8677,5	13083
	Sulfate d'alumine	34185	28885	27560	21200	27427,5
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Eau de Javel	664,2	664,2	516,6	590,4	565,8
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Carbonate calcium	4450	1550	3625	3125	3800
	Eau de Javel	221,4	246	202,95	246	172,2
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Carbonate calcium	0	19960	40080	40080	0
	Eau de Javel	3136,5	2644,5	2583	2521,5	2460



15.

LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	8	0
Physico-chimique	16	32
Nombre total d'échantillons	16	32

● STATION DE PRODUCTION DE L'ETANG BLEU

✓ L'eau de l'Etang Bleu est une eau de surface de bonne qualité. Elle est peu minéralisée et contient du fer (de 160 à 2000 µg/l), du manganèse (de 137 à 421 µg/l) et des matières organiques (jusqu'à 1.7 mg/l de Carbone Organique Total).

La teneur en nitrates reste inférieure à 1 mg/l.

Les résultats par paramètre des analyses de pesticides (y compris les chloroacétamides) sont en dessous des seuils de détection.

Les 5 analyses réalisées de juin à octobre 2021 ont confirmé l'absence de microcystines dans l'étang.

A la demande du syndicat, un suivi du radon 222 a été réalisé entre mars et juin 2021 (voir tableau ci-dessous) :

Date	Radium 222 (Becquerel/l)
23/03/2021	<4.7
27/04/2021	<9.8
16/06/2021	<5.5

✓ L'eau du forage de la Ville Danet est de bonne qualité chimique et bactériologique, mais elle est agressive. Les teneurs en silice et en nitrates sont respectivement de l'ordre de 7 mg/l et de 18 mg/l, le COT (carbone organique total) est de 0.3 mg/l.

Les résultats par paramètre de l'analyse de pesticides du 24/11/2021 (surveillance de l'exploitant) étaient en dessous des seuils de détection, à l'exception de l'atrazine (0.025 µg/l), l'atrazine déséthyl (0.085 µg/l), du diuron (0.021 µg/l), de l'acétochlore ESA (0.039 µg/l), du metolachlore ESA (0.047 µg/l) et du metazachlore ESA (0.067 µg/l).

A la demande du syndicat, un suivi du radon 222 a été réalisé entre mars et juin 2021 (voir tableau ci-dessous) :

Date	Radium 222 (Becquerel/l)
23/03/2021	92.9
27/04/2021	75.2
16/06/2021	81.7

● STATION DE PRODUCTION DE MANOIR DU TERTRE



✓ L'eau du forage des Creux Cannée est de bonne qualité bactériologique, mais elle agressive (pH de 4.3) et contient un excès de fer (entre 400 et 500 µg/l). Les teneurs en nitrates et en COT sont respectivement de l'ordre de 17 mg/l et de 0.5 mg/l.

Les résultats par paramètre de l'analyse de pesticides du 24/11/2021 (surveillance de l'exploitant) étaient en dessous des seuils de détection, à l'exception du métazachlore ESA (0.078 µg/l).

A la demande du syndicat, un suivi de la radioactivité a été réalisé entre février et juin 2021. Le tableau ci-dessous présente les résultats complétés par l'autocontrôle de l'exploitant :

Date	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale	
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)	Radium 228
25/02/2021	1.17	1.22	0.54
27/04/2021	1.80	1.35	0.58
16/06/2021	2.04	1.53	0.60
31/08/2021*	2.56	1.64	x
24/11/2021*	1.93	1.57	x

*autocontrôle de l'exploitant

✓ L'eau du forage des Ruisseaux est de bonne qualité bactériologique et chimique mais elle est agressive (pH de 5.3).

Les résultats par paramètre des analyses de pesticides du 16/08/2021 (contrôle sanitaire) et du 24/11/2021 (surveillance de l'exploitant) étaient en dessous des seuils de détection, à l'exception du métazachlore ESA (respectivement 0.085 µg/l et 0.067 µg/l).

A la demande du syndicat, un suivi de la radioactivité a été réalisé entre février et juin 2021. Le tableau ci-dessous présente les résultats complétés par l'autocontrôle de l'exploitant :

Date	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale	
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)	Radium 228
25/02/2021	0.07	0.30	<0.13
27/04/2021	0.36	0.41	0.20
16/06/2021	0.42	0.44	0.21
31/08/2021*	0.64	0.46	x
24/11/2021*	0.34	0.38	x

*autocontrôle de l'exploitant

✓ Forage de Feunteun Ar Coat

A la demande du syndicat, un suivi de la radioactivité a été réalisé entre février et juin 2021.



Date	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale	Radium 228
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)	
25/02/2021	0.04	0.04	<0.04
27/04/2021	1.08	1.08	0.52
16/06/2021	1.26	1.01	0.40

● STATION DE PRODUCTION DE LASSY

✓ L'eau du puits est de bonne qualité physico chimique et bactériologique, mais elle est agressive.

L'analyse de pesticides du 07/12/2021 a montré des teneurs inférieures aux seuils de détection.

La teneur en COT est de l'ordre de 0.3 mg/l.

● STATION DE PRODUCTION DE MONTERFIL

✓ L'eau du puits est de bonne qualité physicochimique, mais elle est légèrement agressive.

La teneur en nitrates est de l'ordre de 24 mg/l.

Les résultats par paramètre de l'analyse de pesticides réalisée le 25/11/2021 (surveillance de l'exploitant) étaient en dessous des seuils de détection, à l'exception de l'atrazine (0.009 µg/l).

Les mesures des indicateurs de radioactivité sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Surveillance de l'exploitant	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)
25/11/2021	0,05	0,10

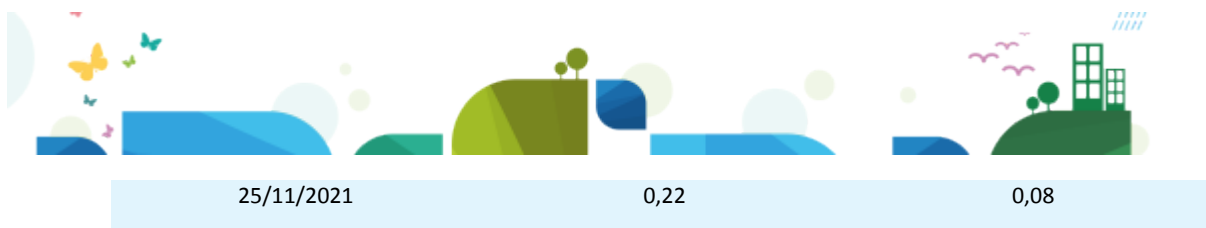
✓ L'eau du forage est de bonne qualité bactériologique, mais elle contient du fer (0.80 mg/l) et du manganèse (0.10 mg/l).

La teneur en nitrates est inférieure à 1 mg/l.

L'autocontrôle de l'exploitant du 25/11/2021 a montré l'absence de pesticides y compris les chloroacétamides (teneurs inférieures aux seuils de détection).

Les mesures des indicateurs de radioactivité sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Surveillance de l'exploitant	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)



Depuis le 21/11/2013, le forage est la ressource essentielle de la station. Le puits est utilisé pour le lavage du filtre à sable de la filière de traitement.

L'EAU TRAITÉE

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Physico-chimique	0	0	0	17	17	100
Nombre total d'échantillons	0	0	0	17	17	100

● STATION DE PRODUCTION DE MANOIR DU TERTRE

L'eau traitée a été de bonne qualité chimique.

Les analyses révèlent une teneur en nitrates qui a évolué jusqu'à 20 mg/l (moyenne de 13 mg/l).

Les résultats par paramètre de l'analyse de pesticides du 24/11/2021 (surveillance de l'exploitant) étaient en dessous des seuils de détection, à l'exception du métazachlore ESA (0.068 µg/l).

A la demande du syndicat, un suivi de la radioactivité a été réalisé entre février et juin 2021. Cette campagne a montré un dépassement de la valeur guide de l'activité alpha globale qui a varié entre 0.63 et 1.16 B/l.

Date	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale	
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)	Radium 228
25/02/2021	0.69	0.42	x
23/03/2021	1.16	0.70	0.20
27/04/2021	0.86	0.77	0.39
16/06/2021	0.98	0.65	0.31
24/11/2021*	0.63	0.50	x
Valeur guide	0.10	1.0	

*autosurveillance de l'exploitant

L'équilibre calco-carbonique permet de définir le caractère agressif ou entartrant de l'eau. Le résultat de cette caractérisation est présenté de la façon suivante : 0 = << eau incrustante >>, 1 = << eau légèrement incrustante >>, 2 = << eau à l'équilibre >>, 3 = << eau légèrement agressive >>, et 4 = << eau agressive >>.

L'eau en sortie de la filière de traitement a été classée agressive, lors des 3 contrôles réalisés par l'exploitant et peu agressive lors du contrôle du 31/08/2021.

Le pH moyen a été de 7.5 en 2021 (pH après essai au marbre de 8.2).



● STATION DE PRODUCTION DE MONTERFIL

La filière de traitement permet l'abattement du fer et du manganèse.

L'eau produite a été de qualité satisfaisante.

A la demande du syndicat, un suivi de la radioactivité a été réalisé entre février et juin 2021. Cette campagne a montré un léger dépassement de l'activité alpha globale, qui reste stable.

Date	Activité alpha Globale	Activité bêta Globale	Radium 228
	(Becquerel/l)	(Becquerel/l)	
25/02/2021	0.14	0.09	x
23/03/2021	0.13	0.10	<0.08
21/04/2021	0.11	<0.05	<0.054
16/06/2021	0.11	0.12	<0.05
25/11/2021*	0.11	0.08	x
Valeur guide	0.10	1.0	

*autosurveillance de l'exploitant

L'analyse de pesticides (y compris les chloroacétamides) du 25/11/2021 a été conforme à la réglementation en vigueur (teneurs inférieures aux seuils de détection, à l'exception de l'atrazine (0.009 µg/l)).

L'équilibre calco-carbonique permet de définir le caractère agressif ou entartrant de l'eau. Le résultat de cette caractérisation est présenté de la façon suivante : 0 = « eau incrustante », 1 = « eau légèrement incrustante », 2 = « eau à l'équilibre », 3 = « eau légèrement agressive », et 4 = « eau agressive ».

L'eau en sortie de la filière de traitement a été classée à l'équilibre, lors du contrôle de l'exploitant du 25/11/2021.

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	14	14	100	0	0	0
Physico-chimique	19	18	94	18	18	100
Nombre total d'échantillons	19	18	94	18	18	100

Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

L'eau produite à partir des quatre installations a été de bonne qualité bactériologique.

A partir d'avril 2021, l'ARS Bretagne a intégré dans le contrôle sanitaire la recherche de nouvelles molécules de pesticides, à savoir les métabolites chloroacétamides.

Le métolachlore ESA et le métolachlore NOA, classés métabolites pertinents par l'ANSES, sont soumis à la limite de qualité de 0.1 µg/l.



● STATION DE PRODUCTION DE L'ETANG BLEU

La filière de traitement permet un bon abattement du fer et du manganèse et de la matière organique.

Les analyses révèlent une teneur en nitrates qui a évolué jusqu'à 11 mg/l et une teneur en COT qui a varié entre 0.4 et 0.6 mg/l.

Malgré des recharges régulières en carbonate de calcium, la neutralisation de l'eau n'est pas totale liée au fait que l'eau de la filière de l'Etang Bleu n'est pas filtrée sur carbonate alors qu'elle est peu minéralisée (de l'ordre de 120 µS/cm). Il en ressort une conductivité, en sortie de station, légèrement inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm. La valeur minimale mesurée au cours de l'année 2021 était de 190 µS/cm (16/08/2021).

L'équilibre calco-carbonique permet de définir le caractère agressif ou entartrant de l'eau. Le résultat de cette caractérisation est présenté de la façon suivante : 0 = « eau incrustante », 1 = « eau légèrement incrustante », 2 = « eau à l'équilibre », 3 = « eau légèrement agressive », et 4 = « eau agressive ».

L'eau en sortie de la filière de traitement a été classée agressive, lors du contrôle sanitaire du 29/04/2021 et du 16/11/2021.

Le pH moyen a été de 7.4 en 2021 (pH après essai au marbre de 8.8).

Le contrôle de l'ARS a montré l'absence de microcystines dans l'eau traitée lors des 5 analyses réalisées en période estivale (23/06 – 27/07 – 16/08 – 14/09 - 12/10).

L'ensemble des analyses de pesticides ont été conformes à la réglementation en vigueur (inférieurs aux seuils de détection) ainsi que les indicateurs de radioactivité (voir tableau ci-dessous) :

Contrôle sanitaire	Activité alpha Globale (Becquerel/l)	Activité bêta Globale (Becquerel/l)	Radon 222 (Becquerel/l)
29/04/2021	<0.04	<0.08	X
16/11/2021	<0.05	<0.16	x
Valeur guide	0,10	1	

A la demande du syndicat, un suivi de la radioactivité a été réalisé entre février et juin 2021. Cette campagne a montré une teneur en radium 222 conforme à la référence de qualité.


Date	
23/03/2021	<7.2
27/04/2021	5.6
16/06/2021	<7.6
Référence de qualité	100

*autosurveillance de l'exploitant

● RESERVOIR DU TERTRE

Comme les années précédentes, des dépassements du niveau de référence (0.1 Bq/l) pour l'indicateur de radioactivité alpha globale ont été observés :

Surveillance de l'exploitant	Contrôle sanitaire	Activité alpha Globale (Becquerel/l)	Activité bêta Globale (Becquerel/l)
	27/05/2021	0.66	0.55



31/08/2021	0.10	0.28
24/11/2021	0.30	0.31
Valeur guide	0.1	1

L'équilibre calco-carbonique permet de définir le caractère agressif ou entartrant de l'eau. Le résultat de cette caractérisation est présenté de la façon suivante : 0 = « eau incrustante », 1 = « eau légèrement incrustante », 2 = « eau à l'équilibre », 3 = « eau légèrement agressive », et 4 = « eau agressive ».

L'eau en sortie du réservoir a été classée agressive, lors du contrôle sanitaire du 27/05/2021 (pH après essai au marbre de 8.3).

Les analyses de pesticides réalisées par les services de l'ARS le 09/06/20 et le 22/09/20 se sont avérées conformes à la réglementation en vigueur (valeurs mesurées inférieures aux seuils de détection).

● STATION DE PRODUCTION DE LASSY

La qualité de l'eau produite a été satisfaisante.

La teneur en nitrates est stable ; elle est de l'ordre de 26 mg/l.

La dureté (titre hydrotimétrique) est de 15 °F.

Les analyses de pesticides du 23/09/2021 (contrôle sanitaire) et du 25/11/2021 (surveillance de l'exploitant) ont été conformes à la réglementation en vigueur (inférieurs aux seuils de détection, ainsi que les indicateurs de radioactivité (voir tableau ci-dessous) :

Contrôle sanitaire	Activité alpha Globale (Becquerel/l)	Activité bêta Globale (Becquerel/l)
23/09/2021	<0.03	<0.04
Valeur guide	0,1	1

A la demande du syndicat, un suivi mensuel des métabolites chloroacétamides a été réalisé durant 6 mois, entre février et juillet 2021. Cette campagne a montré l'absence de ces molécules.

L'équilibre calco-carbonique permet de définir le caractère agressif ou entartrant de l'eau. Le résultat de cette caractérisation est présenté de la façon suivante : 0 = « eau incrustante », 1 = « eau légèrement incrustante », 2 = « eau à l'équilibre », 3 = « eau légèrement agressive », et 4 = « eau agressive ».

L'eau en sortie de la filière de traitement a été classée agressive, lors du contrôle sanitaire du 23/09/2021 et du contrôle réalisé le 25/11/2021 par l'exploitant.

● RESERVOIR DE MONTERFIL

La qualité de l'eau distribuée à partir du réservoir de Monterfil a été satisfaisante durant l'année 2021.

Les analyses de pesticides (y compris les chloroacétamides) réalisées par les services de l'ARS le 27/05/2021 se sont avérées conformes à la réglementation en vigueur (valeurs mesurées inférieures aux seuils de détection).



Un dépassement des références de qualité en fer, manganèse et turbidité a été observé lors d'un contrôle sanitaire réalisé le 06/01/2021 (respectivement 317 µg/l, 65 µg/l et 4.1 NTU). Ces dépassements ont été attribués à un problème de prélèvement car l'autocontrôle de l'exploitant n'a pas mis en évidence un dysfonctionnement de la station de Monterfil.

Autocontrôle SAUR en sortie station de Monterfil :

Date de prélèvement	Fer (µg/l)	Turbidité (NTU)
04/01/2021	10	0.11
07/01/2021	20	0.12
12/01/2021	20	0.11

Et en sortie réservoir :

Date de prélèvement	Fer (µg/l)	Turbidité (NTU)
12/01/2021	20	0.30

Le contrôle sanitaire du 27/05/2021 n'a pas révélé de dépassement de la valeur guide (0.1 Bq/l) pour l'indicateur de radioactivité alpha (valeur mesurée : 0.08 Bq/l). Pour rappel, ce résultat était de 0.06 Bq/l en 2020, 0.06 Bq/l en 2019, 0.10 Bq/l en 2018, 0.08 Bq/l en 2017, 0.14 Bq/l en 2016, 0.11 Bq/l en 2015 et 0.15 Bq/l en 2014.

La DTI (dose totale indicative) calculée lors de ce contrôle du 27/05/2021 était inférieure au seuil de détection (0.1 mS/an).

Le COT (Carbone Organique Total) est de l'ordre de 0.2 mg/l.

La teneur en nitrates a évolué jusqu'à 9 mg/l. Quant à la dureté, elle est de l'ordre de 22°F.

La valeur faible de l'indice de Larson et le rapport TAC/TH (respectivement de l'ordre de 0.37 moles/litre et de 0.8) montrent que l'eau a une tendance incrustante, c'est-à-dire à favoriser les dépôts calcaires.

Un mélange au niveau du réservoir avec l'eau en provenance de la station d'eau potable de l'Etang Bleu dont le TAC et la dureté sont faibles (respectivement 3.5 °F et 5.2 °F) peut permettre de limiter ce phénomène.

Actuellement, il n'y a pas de mélange possible.

L'EAU DISTRIBUÉE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)



Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	42	42	100	0	0	0
Physico-chimique	46	46	100	7	6	85
Nombre total d'échantillons	46	46	100	7	6	85

Dans le cadre de la surveillance de l'exploitant, des analyses de chlorure de vinyle ont été réalisées sur le réseau. Le tableau ci-dessous indique les résultats qui sont inférieurs à la limite de qualité en vigueur (0.5 µg/l), à l'exception de celui réalisé au lieu-dit La Brousse sur la commune de Campel en juin 2020 et au lieu-dit Les Champs Haras à Maxent en décembre 2021 :

- une mesure corrective a été mise en œuvre pour rétablir la qualité de l'eau au robinet avec la mise en place d'une purge automatique en octobre 2020. L'analyse du 21/10/2020 a montré une teneur inférieure à 0.5 mg/l.
- un nouveau prélèvement a été réalisé en mai 2022 au lieu les Champs Haras sur la commune de Maxent. Le résultat est de 0.52 µg/l sans purge. Un nouveau prélèvement va être réalisé fin juin 2022.

Date de prélèvement	Commune	Lieu-dit	Chlorure de vinyle (µg/l)
18/06/2020	Campel	La Brousse	2.0
21/10/2020	Campel	La Brousse	<0.50
09/12/2021	Campel	La Brousse	<0.50
09/12/2021	Ecart Maure de Bretagne	La Réhaudais	<0.50
09/12/2021	Maxent	Les Champs Haras	0.73
21/12/2021	Plélan le Grand	La Bossuais	<0.50
21/12/2021	Plélan Le Grand	Le Pas Mainguy	<0.50
30/05/2021	Maxent	Les Champs Haras	0.52

Une étude de polluants émergents a été réalisée au réservoir de Plélan le Grand le 13 novembre 2021. Sur 850 molécules analysées, seules 2 molécules ont été détectées qui restent conformes aux normes en vigueur :

Molécule	Catégorie	Résultat analyse (µg/l)
Atrazine-déséthyl	pesticide	<0.005
Atrazine-2-hydroxy	pesticide	<0.005

Quant aux mesures de THM, elles ont évolué entre 4 à 20 µg/l (limite de qualité à 100 µg/l) et les teneurs en COT (Carbone Organique Total) ont varié de 0.3 à 0.5 mg/l (référence de qualité à 2 mg/l).



NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- **l'accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1^{ère} initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- l'**actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- l'**harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m³/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire. **L'article 5** et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Total PFAS	0,5 µg/l
	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
Evolution	Sélénium	20 µg/l
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensés.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à



l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE.

MÉTABOLITES DE PESTICIDES

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticide dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'ANSES apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métochlorés ESA et NOA, et la non-pertinence du métochloré OXA.

FACE AUX MÉTABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- Une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.

NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle®**,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracycle®**,



MANGANÈSE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;

- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;

- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;

- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

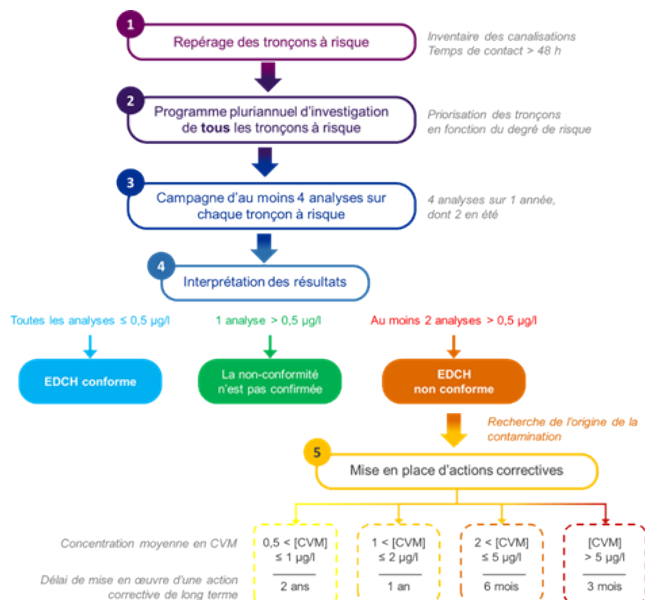
Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée ($> 0,5 \mu\text{g/l}$), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- Une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- Une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



16.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	99,52%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		575	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		577,745	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,98%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		577,647	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		577,745	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



Détail de l'indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

Commune	2017	2018	2019	2020	2021	Total (ml)
BAULON	1 098				205	1 303
CAMPEL					171	171
GOVEN						0
LASSY	1 121	11			205	1 337
MAURE DE BRETAGNE						0
MAXENT	17	141	41			199
MONTERFIL				1 602	971	2 573
PAIMPONT	2 792	480	5 971		1 321	10 564
PLELAN LE GRAND	2 591		4 068	2 291	23	8 973
SAINT MALON SUR MEL	110					110
SAINT PERAN				92		92
SAINT THURIAL	305	345		1 611	250	2 511
TREFFENDEL		698	4 302	2 950		7 950
Total (ml)	8 034	1 6745	14 382	8 546	3 146	35 783



17.

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Baulon	Réservoir de BAULON	Cuve 1	21/04/21
Baulon	Réservoir de BAULON	Cuve 2	21/04/21
Campel	Réservoir de CAMPTEL Cne VAL D'ANAST	Reservoir de Campel	29/06/21
Loutehel	Réservoir de LOUTEHEL	Réservoir de Loutehel	11/05/21
Monterfil	Reservoir Cne de MONTERFIL	Cuve 1	08/09/21
Monterfil	Reservoir Cne de MONTERFIL	Cuve 2	08/09/21
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Bache eau traitée	08/02/21
Monterfil	Suppression de Bel Air Cne Monterfil	Réservoir de la suppression de Bel Air	08/06/21
Paimpont	Réservoir de HAUTE FORET	Reservoir de Haute Foret Paimpont	03/03/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Bâche eau Brute ITM	17/02/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Bâche 1 eau traitée de l'étang bleu	24/02/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Bâche 2 eau traitée de l'étang bleu	19/05/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Bâche de contact	17/02/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Bâche de lavage	17/02/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Bâche de reprise	17/02/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Bâche Manoir du tertre (grande)	29/04/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Bâche Manoir du tertre (petite)	05/05/21
Plélan-le-Grand	Réservoir de PLELAN LE GRAND	Réservoir de Plelan Le Grand	09/02/21
Saint-Péran	Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	Cuve 1	21/09/21
Saint-Péran	Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	Cuve 2	21/09/21
Treffendel	Réservoir de TREFFENDEL	Réservoir de Trefendel	29/04/21

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Baulon	16/06/21	28 Haut Crambert	5000	0
Iffendic	17/03/21	35133RE00002	3600	0
Maure-de-Bretagne	15/02/21	35168RE00008	2353	0
Maxent	12/04/21	15 Catillan	50	1
Maxent	16/07/21	35169RE00002	2450	0
Maxent	05/08/21	4001 Lande du Moulin de Maxent	13450	1
Paimpont	24/08/21	-	6300	2
Paimpont	01/10/21	35211RE00006	0	1
Paimpont	21/12/21	-	3200	2
Plélan-le-Grand	08/07/21	Landier de Loredon	4900	3
Plélan-le-Grand	20/12/21	17 Chemin de la Bouillotte	500	0
Saint-Péran	26/02/21	La Basse Bénardière	3000	0
Saint-Thurial	18/05/21	16 La Lande Orain	4560	0
Saint-Thurial	11/06/21	Saint-Thurial	7800	1
Saint-Thurial	22/12/21	534 Le Val	28	1
Treffendel	01/03/21	6 Rue des Lilas	1658	2
Treffendel	29/03/21	35340RE00003	1000	2
Treffendel	26/10/21	-	0	0



Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Baulon	3
Iffendic	1
Lassy	2
Maure-de-Bretagne	1
Maxent	5
Monterfil	4
Paimpont	4
Plélan-le-Grand	7
Saint-Malon-sur-Mel	2
Saint-Thurial	2
Treffendel	1
Total	32

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Baulon	Pvc	50	11/03/21	Le Grand Landier
Baulon	Pvc	160	08/07/21	6 Rue du Bignon
Baulon	Pvc	50	04/08/21	44 Rivy
Iffendic	Pvc	75	25/01/21	4 Le Clairay
Lassy	Pvc	50	14/10/21	35149RE00005
Lassy	Pvc	50	29/12/21	10 Le Pont de Lassy
Maure-de-Bretagne	Pvc	63	11/02/21	Le Noyer
Maxent	Pvc	50	30/03/21	18 Le Pourria
Maxent	Pvc	110	12/04/21	1 Catillan
Maxent	Pvc	75	22/06/21	3 Domaine des Clouettes
Maxent	Polyéthylène	50	26/08/21	34 Le Landier du Perray
Maxent	Pvc	50	01/12/21	3 La Garenne
Monterfil	Polyéthylène	90	11/01/21	10 Ar Seizh Avel
Monterfil	Pvc	50	20/04/21	La Vieille Aire
Monterfil	Pvc	63	18/06/21	20 La Jubesais
Monterfil	Fonte	60	26/10/21	-
Paimpont	Pvc	75	27/05/21	101 Le Bas du Tertre
Paimpont	Pvc	50	24/06/21	501 Les Rues Aubry
Paimpont	Fonte	100	30/09/21	35211RE00006
Paimpont	Fonte	80	22/12/21	202 Haute Foret
Plélan-le-Grand	Pvc	50	13/01/21	11 La Begasserie
Plélan-le-Grand	Pvc	50	16/03/21	La Vieille Ville
Plélan-le-Grand	Pvc	50	23/04/21	La Gree du Thélin
Plélan-le-Grand	Fonte	200	14/09/21	1 La Garenne
Plélan-le-Grand	Pvc	50	21/09/21	57 Le Bodo
Plélan-le-Grand	Pvc	50	03/11/21	-
Plélan-le-Grand	Polyéthylène	40	20/12/21	1 Rue du Pont Breton
Saint-Malon-sur-Mel	Pvc	50	23/02/21	Le Pré Haslé
Saint-Malon-sur-Mel	Pvc	90	30/06/21	2 La Ville Es Houssais
Saint-Thurial	Pvc	140	06/04/21	1 Avenue de la Vallée
Saint-Thurial	Pvc	50	22/12/21	Le Val
Treffendel	Pvc	90	16/03/21	27 b La Chevallerais

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Baulon	1
Lassy	2
Maxent	1
Paimpont	1



Commune	Nombre de casse/fuites réparés
Plélan-le-Grand	7
Saint-Malon-sur-Mel	1
Saint-Thurial	2
Total	15

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Baulon	07/12/21	1 Le Champ Morin
Lassy	16/03/21	266 La Pilais
Lassy	20/07/21	14 La Gautrais
Maxent	16/02/21	16 Rue Pierre Porcher
Paimpont	04/03/21	517 Broceliande
Plélan-le-Grand	05/05/21	10 Place de la République
Plélan-le-Grand	20/05/21	La Vieille Ville
Plélan-le-Grand	28/05/21	La Vieille Ville
Plélan-le-Grand	16/06/21	Ville Neuve
Plélan-le-Grand	29/06/21	61 Couedouan
Plélan-le-Grand	09/07/21	3 La Begasserie
Plélan-le-Grand	17/12/21	6 La Croix des Champs
Saint-Malon-sur-Mel	15/01/21	14 Place de l'Eglise
Saint-Thurial	01/07/21	10 Impasse des Diligences
Saint-Thurial	19/07/21	201 Square des Tilleuls

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Baulon	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Baulon	Manoeuvre de vannes	2
Campel	Manoeuvre de vannes	1
Lassy	Manoeuvre de vannes	2
Loutehel	Manoeuvre de vannes	1
Maxent	Manoeuvre de vannes	2
Monterfil	Manoeuvre de vannes	2
Paimpont	Manoeuvre de vannes	4
Plélan-le-Grand	Manoeuvre de vannes	1
Saint-Malon-sur-Mel	Manoeuvre de vannes	2
Saint-Péran	Manoeuvre de vannes	2
Saint-Thurial	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Saint-Thurial	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Treffendel	Manoeuvre de vannes	3
Total		25

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Baulon	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/01/21	1 Allée des Pique-Prunes
Baulon	Manoeuvre de vannes	10/02/21	LA HERVELIAIS
Baulon	Manoeuvre de vannes	21/04/21	LA HERVELIAIS
Campel	Manoeuvre de vannes	28/06/21	201 La Lande du Moulin
Lassy	Manoeuvre de vannes	28/07/21	8 Le Moulin a Vent
Lassy	Manoeuvre de vannes	29/07/21	19 Rue Jean Fontaine
Loutehel	Manoeuvre de vannes	10/05/21	Lande de la Hautière
Maxent	Manoeuvre de vannes	01/03/21	11 Rue Noël Georges
Maxent	Manoeuvre de vannes	10/11/21	-
Monterfil	Manoeuvre de vannes	07/04/21	35187RE00003
Monterfil	Manoeuvre de vannes	06/09/21	21 Painvoisin



Commune	Nature	Date	Adresse
Paimpont	Manoeuvre de vannes	14/01/21	4005 Telhouet
Paimpont	Manoeuvre de vannes	10/02/21	-
Paimpont	Manoeuvre de vannes	02/03/21	-
Paimpont	Manoeuvre de vannes	05/03/21	-
Plélan-le-Grand	Manoeuvre de vannes	10/02/21	8 La Croix des Champs
Saint-Malon-sur-Mel	Manoeuvre de vannes	27/10/21	-
Saint-Malon-sur-Mel	Manoeuvre de vannes	01/12/21	21 Le Chene
Saint-Péran	Manoeuvre de vannes	01/09/21	725 Fourneau
Saint-Péran	Manoeuvre de vannes	20/09/21	Le Haut Fourneau
Saint-Thurial	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	21/01/21	D238
Saint-Thurial	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/04/21	5 bis Avenue du Landier
Treffendel	Manoeuvre de vannes	03/03/21	16 bis Rue de Brocéliande
Treffendel	Manoeuvre de vannes	29/04/21	6 Rue des Lilas
Treffendel	Manoeuvre de vannes	17/06/21	1 Le Boulouee



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Baulon	4	0	4
Campel	1	0	1
Iffendic	1	0	1
Lassy	1	1	2
Loutehel	4	0	4
Monterfil	7	0	7
Paimpont	17	0	17
Plélan-le-Grand	1	0	1
Saint-Péran	1	0	1
Saint-Thurial	2	0	2
Treffendel	1	0	1
Total	40	1	41

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Baulon	Réservoir de BAULON	Réservoir de BAULON	08/01/21	Curatif
Baulon	Réservoir de BAULON	Réservoir de BAULON	15/02/21	Curatif
Baulon	Réservoir de BAULON	Telesurveillance	21/06/21	Curatif
Baulon	Réservoir de BAULON	Vanne électrique	06/07/21	Curatif
Campel	Réservoir de CAMPEL Cne VAL D'ANAST	Stabilisateur amont	17/08/21	Curatif
Iffendic	Suppression d'IFFENDIC	Pompe N°1	30/03/21	Curatif
Lassy	Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	09/12/21	Préventif
Lassy	Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Armoire électrique	10/12/21	Curatif
Loutehel	Réservoir de LOUHEHEL	Télesurveillance	17/02/21	Curatif
Loutehel	Réservoir de LOUHEHEL	Télesurveillance	03/06/21	Curatif
Loutehel	Réservoir de LOUHEHEL	Hydrostabilisateur Amont	10/09/21	Curatif
Loutehel	Réservoir de LOUHEHEL	Panneau solaire	27/12/21	Curatif
Monterfil	Reservoir Cne de MONTERFIL	Capot du dôme	30/03/21	Curatif
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Telesurveillance	06/05/21	Curatif
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Telesurveillance	17/05/21	Curatif
Monterfil	Suppression de Bel Air Cne Monterfil	Telesurveillance	15/06/21	Curatif
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Debitmetre forage	27/09/21	Curatif
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Pompe n°1	09/12/21	Curatif
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Lot de 5 vannes pneumatique DN 80	10/12/21	Curatif
Paimpont	Réservoir de La VILLE DANET	Coffret électrique	18/01/21	Curatif
Paimpont	Réservoir de La VILLE DANET	Telesurveillance	18/01/21	Curatif
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Compresseur 1	27/01/21	Curatif
Paimpont	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Système Anti Intrusions et contrôle d'Accès	27/01/21	Curatif
Paimpont	Suppression Poste de Garde	Coffret électrique intérieur	26/02/21	Curatif
Paimpont	Réservoir de St MALON sur MEL	Débitmètre entrée	19/03/21	Curatif
Paimpont	Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	Armoire électrique intérieure	30/03/21	Curatif



Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Paimpont	Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Analyseur Chlore	14/06/21	Curatif
Paimpont	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	21/06/21	Curatif
Paimpont	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	21/06/21	Curatif
Paimpont	Supression Poste de Garde	Coffret électrique intérieur	03/09/21	Curatif
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe N°2 MANOIR DU TERTRE	06/09/21	Curatif
Paimpont	Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	Pompe Immergée	30/09/21	Curatif
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe lavage	22/11/21	Curatif
Paimpont	Réservoir de St MALON sur MEL	Stabilisateur DN80 + commande électrique	02/12/21	Curatif
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	eclairage exterieur led	14/12/21	Curatif
Paimpont	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Sonde Niveau de la Ressource	17/12/21	Curatif
Plélan-le-Grand	Réservoir de PLELAN LE GRAND	Armoire électrique	18/02/21	Curatif
Saint-Péran	Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	Telesurveillance	27/07/21	Curatif
Saint-Thurial	Réservoir de ST THURIAL	Stabilisateur d'écoulement alim	08/02/21	Curatif
Saint-Thurial	Réservoir de ST THURIAL	Compteur d'eau	28/04/21	Curatif
Treffendel	Réservoir de TREFFENDEL	Porte	25/05/21	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Baulon	CS La Hamonière Cne BAULON	CS La Hamonière Cne BAULON	14/04/21
Baulon	Réservoir de BAULON	Réservoir de BAULON	16/11/21
Campel	Réservoir de CAMPTEL Cne VAL D'ANAST	Réservoir de CAMPTEL Cne VAL D'ANAST	16/11/21
Iffendic	CS La Lande Briand Cne IFFENDIC	CS La Lande Briand Cne IFFENDIC	07/05/21
Iffendic	Supression d'IFFENDIC	Supression d'IFFENDIC	16/11/21
Lassy	CS Rue Josse Cne LASSY	CS Rue Josse Cne LASSY	14/04/21
Lassy	Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	16/11/21
Maxent	CS La Grande Rue Cne MAXENT	CS La Grande Rue Cne MAXENT	14/04/21
Maxent	Comptage Rue Pierre porcher Cne MAXENT	Comptage Rue Pierre porcher Cne MAXENT	14/04/21
Maxent	CS Bourg Maxent vers Baulon Cne MAXENT	CS Bourg Maxent vers Baulon Cne MAXENT	14/04/21
Monterfil	Exp Les Rochelles vers Cossinade Cne MONTERFIL	Exp Les Rochelles vers Cossinade Cne MONTERFIL	07/05/21
Monterfil	STAB Le Logis Cne MONTERFIL	STAB Le Logis Cne MONTERFIL	07/05/21
Monterfil	Reservoir Cne de MONTERFIL	Reservoir Cne de MONTERFIL	07/05/21
Monterfil	STAB Le Logis Cne MONTERFIL	STAB Le Logis Cne MONTERFIL	02/11/21
Monterfil	Supression de Bel Air Cne Monterfil	Supression de Bel Air Cne Monterfil	02/11/21
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	02/11/21
Paimpont	Etang du Bourg Cne PAIMPONT	Etang du Bourg Cne PAIMPONT	07/05/21
Paimpont	Etang du Bourg Cne PAIMPONT	Etang du Bourg Cne PAIMPONT	07/05/21
Paimpont	Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	07/05/21
Paimpont	Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	07/05/21



Commune	Installation	Equipement	Date
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	07/05/21
Paimpont	Supression Poste de Garde	Supression Poste de Garde	02/11/21
Paimpont	Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT	Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT	02/11/21
Paimpont	Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT	Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT	02/11/21
Paimpont	Réservoir de La VILLE DANET	Réservoir de La VILLE DANET	02/11/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	02/11/21
Paimpont	Supression de la DOUCETTE	Supression de la DOUCETTE	02/11/21
Paimpont	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	02/11/21
Paimpont	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	02/11/21
Paimpont	Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	25/11/21
Paimpont	Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	25/11/21
Paimpont	EXP COSSINADE	EXP COSSINADE	21/12/21
Plélan-le-Grand	CS Les 4 Routes Cne PLELAN LE GRAND	CS Les 4 Routes Cne PLELAN LE GRAND	12/05/21
Plélan-le-Grand	CS Rue de la Forêt Cne PLELAN LE GRAND	CS Rue de la Forêt Cne PLELAN LE GRAND	14/05/21
Plélan-le-Grand	CS Rue Nationale Cne PLELAN LE GRAND	CS Rue Nationale Cne PLELAN LE GRAND	14/05/21
Plélan-le-Grand	A REUTILISER	A REUTILISER	27/05/21
Plélan-le-Grand	Réservoir de PLELAN LE GRAND	Réservoir de PLELAN LE GRAND	02/11/21
Saint-Malon-sur-Mel	CS Bourg St malon vers La Nouette Cne ST MALON	CS Bourg St malon vers La Nouette Cne ST MALON	07/05/21
Saint-Péran	CS la Martinais vers Treffendel Cne ST PERAN	CS la Martinais vers Treffendel Cne ST PERAN	07/05/21
Saint-Thurial	CS Four à Chaux Cne ST THURIAL	CS Four à Chaux Cne ST THURIAL	14/04/21
Treffendel	Réservoir de TREFFENDEL	Réservoir de TREFFENDEL	02/11/21

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de lavage

Commune	Installation	Equipement	Date
Paimpont	Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Treuil de réglage (2) DECANTEUR LAMMELAIRE	07/05/21
Paimpont	Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Potence	03/11/21

Les interventions de contrôle réglementaire ouvrant automatique

Commune	Installation	Equipement	Date
Monterfil	Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Rideau électrique	07/05/21

LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Délégué à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel



spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU									
Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2021									
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotations(€)	26 739	26 739	26 739	26 739	26 739	26 739	26 739	26 739	213 912

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU	2018	2019	2020	2021
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025				
Coefficients en Compte au : 31/12/2021				
Coefficient de la dotation	1,000000	1,018800	1,037700	1,062900
Coefficient de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU
Bilan financier en Compte au : 31/12/2021

Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025

		2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation actualisée (€)		26 739	27 242	27 747	28 421	110 149
Report de solde actualisé (€)		0	11 374	12 350	34 546	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	10 280				10 280
	TOTAL	5 085	26 266	5 552	3 427	40 330
Total renouvellement(€)		15 365	26 266	5 552	3 427	50 610
Solde(€)		11 374	12 350	34 545	59 539	

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU
Renouvellement Réalisé en Compte année : 2021
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025

	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Forage Les Ruisseaux Cne PAIMPONT	Pompe de Secours	Renouvellement complet du matériel	07/08/2021	3 104
Forage Creux Canné Cne PAIMPONT	Clapet	Renouvellement complet du matériel	08/10/2021	323
Total				3 427

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021			Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Réservoir de BAULON	Gouttière	Renouvellement complet du matériel			3 905							2021
Réservoir de BAULON	Sonde piézo	Renouvellement complet du matériel					794					
Réservoir de BAULON	Débitmètre N°2	Renouvellement complet du matériel				1 619						2022
Réservoir de BAULON	Débitmètre N°1	Renouvellement complet du matériel				1 619						2022
Réservoir de CAMPEL Cne VAL D'ANAST	Sonde piézo	Renouvellement complet du matériel					794					
PEN AR LANN	Compteur Export PEN AR LAN	Renouvellement complet du matériel									567	
LA MARTRAIE	Export La Martraie	Renouvellement complet du matériel									567	2020
EXP Le Vallet vers	VE Le Valet	Renouvellement									567	



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
IFFENDIC		complet du matériel									
Suppression d'IFFENDIC	Sonde Pression	Renouvellement complet du matériel			634						2020
Suppression d'IFFENDIC	Débitmètre	Renouvellement complet du matériel			1 599						2020
Suppression d'IFFENDIC	Compteur alimentation bâche	Renouvellement complet du matériel								618	
Suppression d'IFFENDIC	Compteur alimentation bâche	Renouvellement complet du matériel	618								2019
Suppression d'IFFENDIC	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel				2 114					2021
Suppression d'IFFENDIC	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel				2 114					2021
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Pompe JAVEL	Renouvellement complet du matériel				906					2021
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Surpresseur d'air	Renouvellement complet du matériel		3 397							2019
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Compteur reprise LASSY	Renouvellement complet du matériel					1 593				
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Compteur Lavage Filtres	Renouvellement complet du matériel								567	
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Compteur Lavage Filtres	Renouvellement complet du matériel	567								2019
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Cpt process chloromètre	Renouvellement complet du matériel								567	
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Cpt process chloromètre	Renouvellement complet du matériel	567								2020
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Deshumidificateur	Renouvellement complet du matériel		2 657							2019
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel							11 321		
Station d'Eau Potable La	Pompe immergée de forage 2	Renouvellement complet du		2 265							2019



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Chapinois Cne Lassy		matériel									
Station d'Eau Potable La Chapinois Cne Lassy	Pompe immergée de forage 1	Renouvellement complet du matériel		2 265							2019
Réservoir de LOUTEHEL	Sonde piézo	Renouvellement complet du matériel	794								2018
Réservoir de LOUTEHEL	Debitmetre	Renouvellement complet du matériel							1 619		
Débitmètre divisionnaire Rte de St Thuriel Cne MAXENT	Débitmètre Maxent	Renouvellement complet du matériel			1 785						
Compteur divisionnaire de Mérignac Cne MAXENT	Compteur divisionnaire de Mérignac	Renouvellement complet du matériel								567	
EXP LES EPINAIS	Compteur d'eau	Renouvellement complet du matériel								567	
STAB Le Logis Cne MONTERFIL	Telesurveillance	Renouvellement complet du matériel				1 388					2021
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Pompe doseuse Soude	Renouvellement complet du matériel							831		
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Pompe doseuse Javel n°1	Renouvellement complet du matériel							1 057		
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Pompe doseuse Javel n°2	Renouvellement complet du matériel							1 057		
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Pompe doseuse Permanganate n°1	Renouvellement complet du matériel							1 057		
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Pompe doseuse Permanganate n°2	Renouvellement complet du matériel							1 057		
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel		2 403							2019
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Turbidimètre Eau Traitée	Renouvellement complet du matériel			2 732						
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Compteur process turbidimètre	Renouvellement complet du matériel	450								2020
Station d'Eau	Compteur process	Renouvellement								450	



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Potable La Boissière Cne Monterfil	turbidimètre	complet du matériel									
Station d'Eau Potable La Boissière Cne Monterfil	Déshumidificateur	Renouvellement complet du matériel		2 657							2019
Reservoir Cne de MONTERFIL	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel			3 019						2020
Reservoir Cne de MONTERFIL	Sonde de niveau piezométrique	Renouvellement complet du matériel							634		2019
Reservoir Cne de MONTERFIL	Débitmètre process	Renouvellement complet du matériel					1 593				
Reservoir Cne de MONTERFIL	Telesurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 569						2019
Reservoir Cne de MONTERFIL	Armoire électrique	Renouvellement complet du matériel			3 882						2020
Suppression de Bel Air Cne Monterfil	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	634								2018
Suppression de Bel Air Cne Monterfil	Débitmètre distribution	Renouvellement complet du matériel			1 593						2020
Suppression de Bel Air Cne Monterfil	Electro vanne	Renouvellement complet du matériel					563				
EXP vers MONTFORT	EXPORT VERS MONTFORT	Renouvellement complet du matériel								567	
EXP vers MONTFORT	EXPORT VERS MONTFORT	Renouvellement complet du matériel	567								2020
STAB Beauvais Hinogue Cne PAIMPONT	Stabilisateur Beauvais	Renouvellement complet du matériel							1 510		
Débitmètre étangs Pas du Houx Cne PAIMPONT	Débitmètre Pas du Houx	Renouvellement complet du matériel			1 785						
EXP COSSINADE	EXP PAIMPONT VERS MONTERFIL GD	Renouvellement complet du matériel	567								
EXP COSSINADE	EXP PAIMPONT VERS MONTERFIL GD	Renouvellement complet du matériel								567	
Comptages les Forges Cne	Débitmètre Refolement Réservoir	Renouvellement complet du								1 155	



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
PAIMPONT	Plélan	matériel									
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	Débitmètre Refoulement Réservoir Plélan	Renouvellement complet du matériel	1 155								2021
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	Débitmètre vers Aglomération Plélan	Renouvellement complet du matériel	1 155								2020
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	Débitmètre vers Aglomération Plélan	Renouvellement complet du matériel								1 155	
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	Telegestion	Renouvellement complet du matériel					1 388				2022
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	Pompe Vide Cave	Renouvellement complet du matériel			453						2019
Forage Ville Danet Cne PAIMPONT	FORAGE VILLE DANET	Renouvellement complet du matériel						1 155			
Forage Pas du Houx Cne PAIMPONT	Sonde Niveau Forage	Renouvellement complet du matériel		634							2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Agitateur Permanganate	Renouvellement complet du matériel			793						2021
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Agitateur polymere	Renouvellement complet du matériel			793						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse ETANG BLEU	Renouvellement complet du matériel				831					2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse PAS DU HOUX	Renouvellement complet du matériel				831					2021
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse ETANG BLEU	Renouvellement complet du matériel				831					2021
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse N°1 javel	Renouvellement complet du matériel			906						2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse N°2 javel	Renouvellement complet du matériel			906						2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse Sulfate	Renouvellement complet du matériel								906	
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse PAS DU HOUX	Renouvellement complet du matériel								831	



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Préparation Auto Polymère	Renouvellement complet du matériel				8 605					
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Compresseur air ozone	Renouvellement complet du matériel			9 750						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Surpresseur d'air	Renouvellement complet du matériel		7 245							2019
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Turbidimètre Eau traitée	Renouvellement complet du matériel							2 732		
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Analyseur de chlore	Renouvellement complet du matériel							3 019		
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	PH METRE Eau traitée	Renouvellement complet du matériel								1 449	
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Turbidimètre Eau décantée Etang Bleu	Renouvellement complet du matériel			2 732						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Turbidimètre Eau décantée Pas du Houx	Renouvellement complet du matériel			2 732						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Turbidimètre Ville Danet	Renouvellement complet du matériel			2 732						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Analyseur d'ozone	Renouvellement complet du matériel			7 547						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel					634				2022
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Sonde de Niveau Filtres (2)	Renouvellement complet du matériel		634							2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Sondes Baches Reprises	Renouvellement complet du matériel							634		
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Capteur de pression	Renouvellement complet du matériel		634							2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Sonde Niveau Ressources Etang	Renouvellement complet du matériel					634				
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel			634						2020
Station d'Eau	Sonde de niveau	Renouvellement		634							2020



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Potable Etang Bleu Cne Paimpont		complet du matériel									
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Compteur reprise vers HAUT FOURNEAUX	Renouvellement complet du matériel						1 619			
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Analyseur point de rosée	Renouvellement complet du matériel			2 600						
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Débitmètre Arrivé Régulation	Renouvellement complet du matériel		1 582							2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	CHARBON	Renouvellement complet du matériel						1 155			
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Compteur Reprise vers MANOIR DU TERTRE	Renouvellement complet du matériel				1 582					2021
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	SESP vers Etang Bleu (Compteur arrivée ITM)	Renouvellement complet du matériel				1 582					
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Compteur eau Ozonée	Renouvellement complet du matériel								567	
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	STERILISATION	Renouvellement complet du matériel								567	
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Deshumidificateur	Renouvellement complet du matériel		2 657							2019
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Automate Pompage	Renouvellement complet du matériel						21 501			2018
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Automate boues	Renouvellement complet du matériel						3 164			2019
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Telesurveillance STATION	Renouvellement complet du matériel						2 569			
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Armoire générale	Renouvellement complet du matériel						78 125			2018
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Armoire boues	Renouvellement complet du matériel	18 113								2019
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Reliquat de programme	Renouvellement complet du matériel			24 824						
Station d'Eau Potable Etang Bleu	Pompe N°1 HAUT FOURNEAUX	Renouvellement complet du							7 396		



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Cne Paimpont		matériel									
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe N°2 HAUT FOURNEAUX	Renouvellement complet du matériel							7 396		
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe N°1 VILLE DANET	Renouvellement complet du matériel					4 529				
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe N°2 VILLE DANET	Renouvellement complet du matériel					4 529				
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse N°1	Renouvellement complet du matériel			1 057						2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse N°2	Renouvellement complet du matériel			1 057						2020
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe Exhaure Etang N° 1	Renouvellement complet du matériel					4 076				
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Pompe doseuse Chlore n°2	Renouvellement complet du matériel							1 057		
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Pompe doseuse Chlore n°1	Renouvellement complet du matériel	1 057								2018
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Surpresseur d'air	Renouvellement complet du matériel				5 283					2021
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Sonde niveau	Renouvellement complet du matériel				794					2021
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Sonde niveau Pte Bache	Renouvellement complet du matériel								634	
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Sonde niveau Gde Bache	Renouvellement complet du matériel		634							2020
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Debitmetre Lavage Filtres	Renouvellement complet du matériel							1 619		
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne	Débitmètre Filtre 3	Renouvellement complet du matériel					1 619				



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Paimpont											
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Débitmètre Filtre 4	Renouvellement complet du matériel					1 619				
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Débitmètre SIEMENS MAG 5000 version séparé PN16 DN100	Renouvellement complet du matériel			1 619						2020
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Compteur Stérilisation	Renouvellement complet du matériel								567	
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Compteur de chlore	Renouvellement complet du matériel								1 155	
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Compteur de chlore	Renouvellement complet du matériel	1 155								2018
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Compteur d'eau	Renouvellement complet du matériel								567	
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Deshumidificateur	Renouvellement complet du matériel		2 657							2019
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	POMPE N°3	Renouvellement complet du matériel				3 698					2021
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	POMPE N°2	Renouvellement complet du matériel				3 698					2021
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	POMPE N°1	Renouvellement complet du matériel				3 698					2021
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Pompe 2 (Hte FORET)	Renouvellement complet du matériel					1 963				
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Pompe 1 (Hte FORET)	Renouvellement complet du matériel					1 963				
Réservoir de La	Sonde	Renouvellement							634		



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
VILLE DANET		complet du matériel									
Réservoir de St MALON sur MEL	COMPTEUR D'EAU POTABLE	Renouvellement complet du matériel					1 582				
Suppression Poste de Garde	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel				2 754					2021
Suppression de la DOUCETTE	Ballon Amont 300VF568	Renouvellement complet du matériel								2 754	
Suppression de la DOUCETTE	Ballon Aval 200VF440	Renouvellement complet du matériel								3 166	
Suppression de la DOUCETTE	Pompe de surface verticale	Renouvellement complet du matériel				832					2021
ATELIER DE L ARGOAT Cne PLELAN	ATELIER de LARGOAT	Renouvellement complet du matériel								567	
Hydrachim (ex PPG SIPSY) Cne PLELAN LE GRAND	PPG-SIPSY petit débit	Renouvellement complet du matériel								567	
Hydrachim (ex PPG SIPSY) Cne PLELAN LE GRAND	PPG-SIPSY gros débit	Renouvellement complet du matériel								618	
Hydrachim (ex PPG SIPSY) Cne PLELAN LE GRAND	PPG-SIPSY INCENDIE	Renouvellement complet du matériel	727								
Hydrachim (ex PPG SIPSY) Cne PLELAN LE GRAND	PPG-SIPSY INCENDIE	Renouvellement complet du matériel								727	
Compteur divisionnaire de Couéduant Cne PLELAN LE GRAND	Transmetteur GSM	Renouvellement complet du matériel		695							2020
Comptage et Régulation Le Thélin Cne PLELAN LE GRAND	Compteur sectorisation le Thélin	Renouvellement complet du matériel								1 619	2020
Comptage et Régulation Le Thélin Cne PLELAN LE GRAND	Transmetteur GSM	Renouvellement complet du matériel							695		
Plats Cuisinés Gros débit Cne PLELAN LE GRAND	Charcuterie cuisinés gros débit	Renouvellement complet du matériel								567	
Débitmètre St Péran vers Iffendic	Débitmètre St Péran vers Iffendic trémelin	Renouvellement complet du			1 705						



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025 - Clause de renouvellement : P+C Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2021		Type de Renouvellement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de Réalisation
Trémelin Cne SAINT PERAN		matériel									
Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	Sondes de niveau piezométrique (2 cuves)	Renouvellement complet du matériel		634							2019
Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	Débitmètre	Renouvellement complet du matériel				1 619					2021
Réservoir de ST THURIAL	Sonde de niveau piezométrique	Renouvellement complet du matériel					634				
Réservoir de ST THURIAL	Debitmetre distri	Renouvellement complet du matériel							1 619		
Réservoir de ST THURIAL	Compteur d'eau	Renouvellement complet du matériel		727							2020
Réservoir de TREFFENDEL	Gouttière	Renouvellement complet du matériel			2 850						2021
Réservoir de TREFFENDEL	Sonde de niveau piezométrique	Renouvellement complet du matériel		634							2019
Réservoir de TREFFENDEL	Débitmètre distri	Renouvellement complet du matériel				1 619					2021



3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU									
Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2021									
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025									
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total (€)
Dotations(€)	51 754	51 754	51 754	51 754	51 754	51 754	51 754	51 754	414 032

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU				
Coefficients en Programme au : 31/12/2021				
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025				
	2018	2019	2020	2021
Coefficient de la dotation	1	1,0188	1,0377	1,0629
Coefficient de report de solde	1	1	1	1

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU						
Bilan financier en Programme au : 31/12/2021						
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025						
		2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation actualisée (€)		51 754	52 727	53 705	55 009	213 195
Report de solde actualisé (€)		0	- 51 512	- 55 419	- 31 311	
Programmé au contrat	TOTAL	103 266	56 634	29 597	45 135	234 632
Total renouvellement(€)		103 266	56 634	29 597	45 135	234 632
Solde(€)		- 51 512	- 55 419	- 31 311	- 21 436	

3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU				
Renouvellement Réalisé en Programme année : 2021				
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025				
	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Réservoir de BAULON	Gouttière	Renouvellement complet du matériel	13/01/2021	4 151
Suppression d'IFFENDIC	Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel	14/04/2021	2 247
Suppression d'IFFENDIC	Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel	14/04/2021	2 247
Station d'Eau Potable La Chapinais Cne Lassy	Pompe JAVEL	Renouvellement complet du matériel	18/03/2021	963
STAB Le Logis Cne MONTERFIL	Telesurveillance	Renouvellement complet du matériel	30/11/2021	1 475
Comptages les Forges Cne PAIMPONT	Débitmètre Refoulement Réservoir Plélan	Renouvellement complet du matériel	01/01/2021	1 228
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Agitateur Permanganate	Renouvellement complet du matériel	20/09/2021	843
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse PAS DU HOUX	Renouvellement complet du matériel	11/05/2021	883
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Pompe doseuse ETANG BLEU	Renouvellement complet du matériel	11/05/2021	883
Station d'Eau Potable Etang Bleu Cne Paimpont	Compteur Reprise vers MANOIR DU TERTRE	Renouvellement complet du matériel	29/11/2021	1 682
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Surpresseur d'air	Renouvellement complet du matériel	11/05/2021	5 615
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	Sonde niveau	Renouvellement complet du matériel	11/05/2021	844
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	POMPE N°3	Renouvellement complet du matériel	30/08/2021	3 931





3505000101 - SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE PAIMPONT - EAU
Renouvellement Réalisé en Programme année : 2021
Contrat du : 01/01/2018 au : 31/12/2025

	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	POMPE N°2	Renouvellement complet du matériel	19/08/2021	3 931
Station d'Eau Potable Manoir du Tertre Cne Paimpont	POMPE N°1	Renouvellement complet du matériel	19/08/2021	3 931
Suppression Poste de Garde	Ballon Sous Pression	Renouvellement complet du matériel	12/07/2021	2 927
Suppression de la DOUCETTE	Pompe de surface verticale	Renouvellement complet du matériel	22/04/2021	884
Réservoir de HAUTS FOURNEAUX	Débitmètre	Renouvellement complet du matériel	28/06/2021	1 721
Réservoir de TREFFENDEL	Gouttière	Renouvellement complet du matériel	13/01/2021	3 029
Réservoir de TREFFENDEL	Débitmètre distri	Renouvellement complet du matériel	20/10/2021	1 721
Total				45 135



ANNEXES



ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2022 au 31 Mars 2023 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 25 Mars 2022



MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances



Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et notamment de :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281522** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus 20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2022 au 31/03/2023 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 25 mars 2022
Pour la Compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par Cours Michelet MBemba Toure
E-mail: CS 30051 mbemba.toure@allianz.com
Heure de signature: 03-2022 15:02:02
Adresse IP: 148.64.8.42

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com





Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339379984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMÈTRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

Generali IARD, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

⁽¹⁾ Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

⁽²⁾ Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

⁽³⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 30/12/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard





Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Tour CB21 – 16, Place d'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983 contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1.	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} Avril 2020 au 1^{er} Avril 2023 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 08 Avril 2020

AIG Europe SA
Tour CB21 – 16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex
Tél : 01 49 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21-16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CB21 - 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04





Attestation Tous risques chantiers

GENERALI IARD

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**



Période de	du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none">• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI IARD** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 28 mars 2022

GENERALI IARD
SA au capital de 94 630 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI IARD

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026





TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.


Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

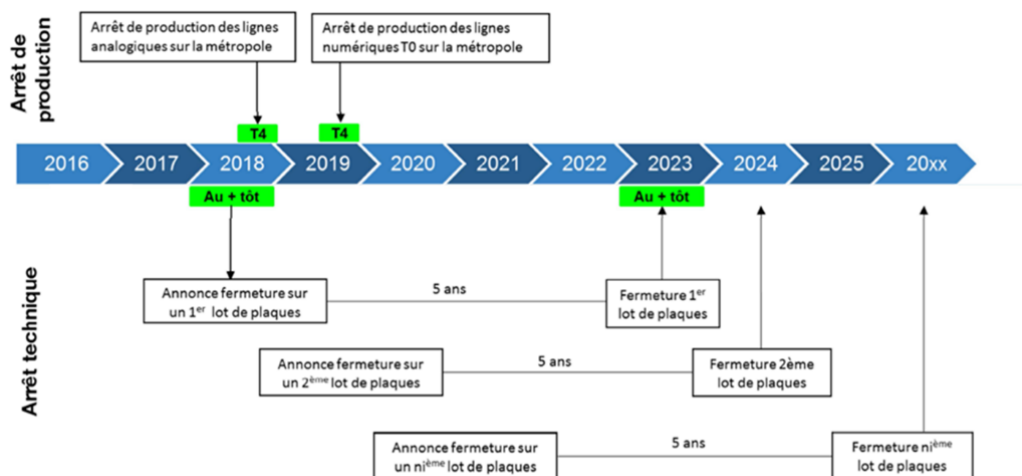
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

 orange, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.




Source du document : Orange



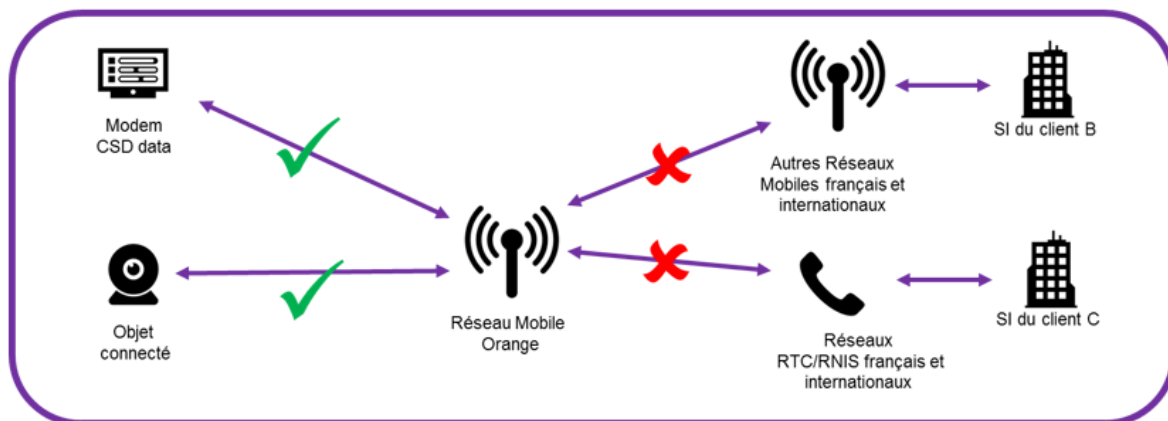
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

 a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

Fermeture en janvier ~~2019~~ 2021 : prolongement de 2 ans par orange



Source du document Orange



a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1er Janvier 2021**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.



Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau utilise une infrastructure privée opérateur et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui réduit les risques de cybercriminalité.



Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.



Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement. Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.



Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	<i>Cellbox GSM Data ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en GSMData ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en GSMData</i> 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S500 en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>Easy en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	<i>Telbox en RTC ou équivalent</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	<i>S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC</i> 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couvert en GSMIP	<i>S500 en RTC</i> 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet 





Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



19.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2021 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2021-588 du 14 mai 2021 relatif à la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique**

Le décret a pour effet la création d'un comité d'anticipation et de suivi hydrologique en vue notamment de mieux anticiper et gérer les épisodes de sécheresse en métropole et dans les territoires ultramarins. Il est composé de membres issus des différents collèges du Comité national de l'eau.

➤ **Décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse**

Le décret :

Encadre la réalisation d'études d'évaluation des volumes prélevables dans les milieux naturels en période de basses eaux pour les usages anthropiques, sur les bassins en déséquilibre sur cette période ;

Renforce l'encadrement et l'harmonisation à l'échelle du bassin et du département de la gestion de crise sécheresse dans les zones d'alerte et la célérité des décisions afin de renforcer l'efficacité et l'équité de celles-ci ;

Simplifie le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin ;

Renforce la compétence du préfet coordonnateur de bassin en matière de gestion quantitative de la ressource en eau et notamment en matière de cadrage et de portage des études d'évaluation des volumes prélevables et d'approbation de leur répartition entre usages ;

Améliore le contenu du dossier de demande et de l'arrêté d'autorisation unique de prélèvement prévue pour la gestion collective de l'irrigation en répondant aux insuffisances et incompréhensions signalées par le juge ;

Renforce le statut de prescriptions annuelles du plan annuel de répartition qui fixe précisément à chaque irrigant le volume auquel il a droit et les modalités de prélèvement et d'en accélérer l'établissement de manière à coller à la temporalité des campagnes d'irrigation.



ENVIRONNEMENT

- **Loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet Européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée**

Ce dispositif législatif instaure de nouvelles mesures en matière de lutte contre les atteintes à l'environnement qui sont les suivantes :

Création d'une nouvelle convention judiciaire d'intérêt public en matière environnementale (CJIP) : l'article 15 donne la possibilité au procureur de la République de proposer à une personne morale mise en cause pour un délit prévu par le code de l'environnement et ses infractions connexes, de conclure une CJIP ;

Une nouvelle spécialisation des juridictions judiciaires en matière environnementale : la loi introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article 706-2-3 créant des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement.

- **Décret n°2021-837 du 29 juin 2021 portant diverses réformes en matière d'évaluation environnementale et de participation du public dans le domaine de l'environnement**

Le décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement compte tenu des évolutions apportées par la loi n° 2018-148 du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Ce décret modifie également des dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure d'évaluation environnementale pour mieux transposer la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Enfin, ce décret modifie également une disposition du code de la sécurité sociale.

- **Décret n°2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement**

Le titre III de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 a introduit plusieurs dispositions visant à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement. Le décret vise principalement à prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à son application.

Le décret retouche :

- La procédure d'autorisation environnementale ;
- La procédure d'enregistrement ICPE ;
- La demande de prolongation ou de renouvellement d'une autorisation environnementale ;
- La décision d'exécution anticipée des travaux ;
- La consultation du public en matière environnementale.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n°2021-474 du 20 avril 2021 relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie du covid-19**



Le décret précise les bénéficiaires de l'interdiction des suspension, interruption ou réduction, y compris par résiliation de contrat, de la fourniture d'électricité, de gaz ou d'eau et de l'obligation de report des factures dues pour ces fournitures, prévue par l'article 14 de loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

En revanche, les fournisseurs et services distribuant l'eau potable pour le compte des communes compétentes au titre de l'article L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les fournisseurs d'électricité titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 333-1 du code de l'énergie et fournisseurs de gaz titulaires de l'autorisation mentionnée à l'article L. 443-1 du même code ne sont pas tenus d'appliquer les dispositions du VI de l'article 14 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée aux échéances de paiement de factures reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19, exigibles entre le 12 mars 2020 et l'expiration d'un délai de deux mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire prévu par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, le présent arrêté approuve le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Ce document fixe les conditions d'exécution de nature administrative applicables à cette catégorie de marchés publics. Son utilisation n'est pas obligatoire ; il ne s'applique qu'aux marchés publics qui s'y réfèrent expressément et il est possible de s'y référer tout en dérogeant à certaines de ses clauses dans les documents particuliers du marché.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Les nouveaux CCAG issus des arrêtés du 30 mars 2021, entrés en vigueur définitivement le 1er octobre dernier, ont fait l'objet d'une nouvelle modification. Au-delà de simples retouches quant à la forme, quelques corrections plus conséquentes ont été réalisées. Elles constituent, d'après la DAJ, des harmonisations visant à "éviter toute difficulté dans l'interprétation des nouveaux CCAG". **(Arrêté du 30 septembre 2021 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics)**

➤ Décret n°2021-631 du 21 mai 2021 relatif à la suppression de l'exigence de présentation par les entreprises d'un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers dans leurs démarches administratives

Les opérateurs économiques français, candidats à un marché public, n'auront plus à fournir à l'acheteur public un extrait du registre national du commerce et des sociétés (K pour les entreprises individuelles et K bis pour les sociétés commerciales) ou du répertoire des métiers pour attester qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'interdictions de soumissionner, mentionnés à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, liés à l'existence d'une procédure collective. Désormais, la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'INSEE, soit le numéro SIREN, suffira.



➤ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a été publiée au journal officiel le 24 août 2021. Les dispositions qui impactent la commande publique entrent en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026. Les modifications sont les suivantes :

Le verdissement des spécifications techniques :

Antérieurement, le code de la commande publique ne prévoyait qu'une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable au stade de la détermination de la nature et de l'étendue du besoin. La présente loi complète cette obligation en l'étendant, pour les marchés publics et les contrats de concession, à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (article L.2111-2 et L. 3111-2 du code de la commande publique). En imposant une prise en compte de ces objectifs, l'article 35 de la loi concrétise une obligation d'introduire des considérations environnementales dès le stade de la définition du besoin ;

La prise en compte des considérations environnementales de l'offre dans les critères d'attribution :

La loi prévoit une obligation de prise en compte des considérations environnementales dans les clauses du marché. De ce fait, l'article 35 de la loi oblige les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre ;

Les caractéristiques environnementales n'ont pas été énumérés. La formulation retenue par l'article 35 laisse aux acheteurs une certaine souplesse pour qu'ils aient la capacité de déterminer le critère le plus approprié au regard des caractéristiques du contrat.

La prise en compte des considérations environnementales dans les conditions d'exécution ;

La loi impose aux acheteurs de fixer dans leurs contrats des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives à l'environnement ;

L'obligation est inscrite à l'article L. 2112-2 du code de la commande publique qui dispose que les acheteurs doivent impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Pour les contrats de concession, cette obligation est inscrite au sein de l'article L. 3114-2 du même code.

La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;

L'article 35 instaure, pour les marchés publics et concessions, dont le montant est supérieur aux seuils européens, une obligation de prendre en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, dans les conditions d'exécution.

Autres mesures :

Les objectifs de développement durable sont désormais inscrits au côté des principes fondamentaux de la commande publique (nouvel article L. 3-1) ;



Les acheteurs peuvent désormais exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation (article L. 2141-7-1 et L. 3123-7-1 du code de la commande publique) ;

L'inclusion, dans les rapports annuels du délégataire, de la description des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique dans le cadre de l'exécution du contrat (article L. 3131-5 du code de la commande publique) ;

Enfin, la loi climat renforce les pénalités applicables en cas de mauvais raccordement au réseau d'assainissement : désormais la somme due (au moins équivalente à la redevance qui aurait dû être payée) pourra être majorée jusqu'à 400% contre 100% auparavant (article L. 1331-8 du code de la santé publique).

- **Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité**

Le décret supprime, à compter du 1er janvier 2022, la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum.

Il simplifie également la passation des marchés publics de défense ou de sécurité, en particulier ceux répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen. Notamment, il relève à 100 000 euros HT le seuil de dispense de procédure applicable à ces marchés, et supprime l'obligation de publication au BOAMP ou dans un JAL des avis de marché à partir de 90 000 euros HT et des avis d'attribution des marchés supérieurs au seuil européen.

Il favorise également l'accès des PME à ces marchés en supprimant l'obligation de constituer des garanties financières en contrepartie du versement de certaines sommes.

- **Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République**

L'article 1er de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République impose à tous les titulaires de contrats de la commande publique « *d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public* ».

Désormais les titulaires doivent prendre les mesures nécessaires à cet effet en s'assurant notamment que l'ensemble des personnes participant à l'exécution de la mission de service public (salariés, sous-traitants ...) « *s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité* ».

Les nouvelles prescriptions issues de la loi confortant le respect des principes de la République s'appliquent aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis de publicité a été envoyé à la publication à compter du 25 août 2021.

Concernant les contrats en cours et ceux pour lesquels une consultation ou un avis de publicité était en cours à cette même date, les modifications éventuellement nécessaires pour se conformer aux dispositions devront être apportées dans un délai d'un an (25 août 2022) mais uniquement s'agissant des contrats dont le terme intervient après le 25 février 2023.

- **Arrêté du 7 octobre 2021 relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux et de génie civil**



Le présent arrêté remplace et abroge l'arrêté du 28 mai 2018 du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de la transition écologique relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales de travaux de génie civil. Cette modification a été rendue nécessaire par l'évolution des spécifications techniques applicables aux travaux de génie civil et de bâtiment produits par des groupe de travail d'experts.

➤ **Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique**

Cet avis vient fixer les seuils européens applicables à la commande publique à compter du 1^{er} janvier 2022 pour 2 ans. Les seuils de procédure formalisée pour les marchés publics sont les suivants :

2022-2023	
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	140 000 euros
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	215 000 euros
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité	431 000 euros
Marchés de travaux et les contrats de concession	5 382 000 euros

Le seuil applicable aux contrats de concessions est de **5 382 000 €HT**.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Arrêté du 28 janvier 2021 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2021**

L'article 1 de l'arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau mentionné au tableau I de l'article 46 de la loi de finances pour 2012.

➤ **Décret n°2021-128 du 8 février 2021 relatif au vice-président représentant les usagers dans les conseils d'administration des agences de l'eau**

Le décret vient préciser que le deuxième vice-président représente à la fois les usagers économiques et les usagers non-économiques du conseil d'administration de chaque agence de l'eau.

➤ **Loi organique n°2021-467 du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution**

La loi organique rénove et allège le cadre juridique des expérimentations locales :

Elle prévoit qu'il est désormais possible de mettre fin à la procédure par laquelle le Gouvernement autorise les collectivités territoriales à participer aux expérimentations prévues par la loi ou le règlement, de sorte que la seule délibération motivée permettra aux collectivités territoriales de mettre en œuvre une expérimentation ;



Toutefois, le représentant de l'Etat peut présenter une demande de suspension assortie d'un recours dirigé contre la délibération précitée ;

Les mesures expérimentales pourront être maintenues dans tout ou partie des collectivités territoriales ayant participé à l'expérimentation. Les normes qui régissent l'exercice de la compétence locale ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être modifiées à l'issue de celle-ci.

- **Arrêté du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement**

L'arrêté du 27 mai 2021 vient compléter l'arrêté du 19 octobre 2018 en y ajoutant les annexes 2 à 4 :

- Annexe 2 - système d'information de la planification de l'eau et des milieux aquatiques
- Annexe 3 - système d'information de l'hydrométrie et de la prévision des crues
- Annexe 4 - système d'information des services publics d'eau et d'assainissement

- **Décret n°2021-807, 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau en application de l'article L. 211-1**

Conformément à l'article 69 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, le décret permet la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

- **Décret n°2021-1076 du 12 août 2021 relatif au Comité national de l'eau**

Le décret complète la composition du Comité national de l'eau, par l'ajout parmi ses membres du vice-président du Comité national de la biodiversité (CNB) et du président du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML). Il intègre dans le collège des usagers, un représentant de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, et met à jour l'intitulé de certains organismes représentés. Par ailleurs, il complète la disposition relative à la présidence des comités consultatifs et permanents.

- **Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements & décret n°2021-1311, du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

L'ordonnance et le décret viennent favoriser, pour la publication, la transmission ou la conservation des actes, le recours à la voie électronique. De ce fait, l'obligation d'assurer l'affichage et la publication sur papier des actes, est révoquée.

Une dérogation est toutefois prévue pour les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ne disposent pas des moyens techniques et humains pour dématérialiser les actes. Un second seuil, fixé à 50 000 habitants, au-dessus duquel la transmission des actes au préfet est obligatoirement électronique.